

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE REICHSHOFFEN ET ENVIRONS





SOMMAIRE

Le Mot du Président	B. ROMBOURG	p. 1
Les carrières de grés et de calcaire de Reichshoffen	B. ROMBOURG	p. 3
Les polissoirs dans les Vosges du Nord	R. FISCHER.....	p. 18
Démolition du "Hintertor"	J. ZILLIOX	p. 26
Les tuileries, briqueteries et Fours à chaux de Reichshoffen ...	B. ROMBOURG	p. 30

PRÉSIDENT :	Bernard ROMBOURG	1, rue des Chevreuils	REICHSHOFFEN
SECRÉTAIRE :	Lise POMMOIS	8, rue des Cerisiers	NIEDERBRONN-LES-BAINS
TRÉSORIER :	Jean-Claude NICOLA	2, rue Sainte-Odile	REICHSHOFFEN

LE MOT DU PRESIDENT

L'année 1992 est-elle enfin l'année de l'ouverture de notre Musée? Comment se fait-il que l'aménagement intérieur "traîne" depuis deux ans alors que l'architecte a fourni un avant-projet approuvé par le Conseil Municipal le 13 novembre 1990? Dans l'Annuaire 1991, j'ai déjà évoqué d'innombrables problèmes muséologiques et muséographiques. Dès le 17 juillet 1988, M. Jean Favière, conservateur en chef honoraire des Musées de Strasbourg, nous a fourni une proposition de programme pour le rez-de-chaussée, conçu, selon ses propos, pour retenir l'intérêt aussi bien de visiteurs extérieurs que du public local et régional.

"La trame du programme du Musée est commandée par l'histoire de Reichshoffen et des environs immédiats, et dominée par l'évocation des activités qui s'y sont développées de l'époque romaine à nos jours, et par celle des facteurs naturels, humains et économiques qui les ont favorisées et, parfois aussi, entravées. Le Musée devrait pouvoir être considéré, tant par les responsables politiques que par les dirigeants d'industries comme un instrument de prestige et se situer au même niveau de rayonnement que les grandes entreprises locales. Si le programme proposé se fonde, pour l'Antiquité, essentiellement sur des collections existantes, issues pour l'essentiel de fouilles archéologiques récentes, il doit, pour les périodes suivantes - Moyen Age, Temps modernes - être pensé comme le cadre d'une politique ultérieure de recherches et d'acquisitions, car les collections disponibles pour ces époques comportent encore trop peu de matériels originaux suffisamment évocateurs."

Votre serviteur s'est donc mis en quête de collections dignes d'intérêt et répondant à l'objectif tracé par Jean Favière. Grâce à la collaboration de M. Joseph Gross, chef de la fonderie de Niederbronn, et de la compréhension de M. Roland Rein, directeur, nous avons pu enrichir les productions de fonte d'art. M. Werner Lonz, qui a déjà réalisé la maquette du martinet, vient de terminer celle du haut-fourneau et du bocard (un chef d'oeuvre de 2 m sur 1 m 65). Au vu de ces nouvelles acquisitions, le programme initial a dû être modifié. Conseillé par MM. Jean Favière et Jean-Claude Brumm, conservateur du Patrimoine du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, votre serviteur a procédé à sa mise en oeuvre. Il appartenait ensuite au conservateur et à l'architecte, Yannick Schütz, maître d'oeuvre, d'organiser le déploiement spatial des collections.

Au mois de juin, un premier appel d'offres de marché est resté infructueux. Au mois de juillet, après l'appel d'offres négociés, la Municipalité, maître d'ouvrage, a procédé au choix définitif des entreprises. Après l'envoi des ordres de service, les travaux ont débuté le 26 juillet. Sept lots ont été attribués: plâtrerie, menuiserie, serrurerie, électricité, revêtement de sol, peinture et graphisme. C'est ce dernier lot qui a donné le plus de fil à retordre à votre serviteur puisqu'il fallait, dans un délai relativement réduit, composer les panneaux d'explication et réunir les documents iconographiques dispersés dans le département, bref permettre au graphiste de réaliser les caissons lumineux, panneaux, cartels... Je remercie bien sincèrement Mme Murielle Maffessoli, chef de projet à l'Hôtel de Ville, qui s'est chargée de l'informatisation des textes. A présent, tous les corps de métiers sont à l'oeuvre et la fin des travaux est prévue pour le 1er novembre.

A la demande du directeur-conservateur de la Maison de l'Archéologie de Niederbronn, les collections archéologiques non exposées au sous-sol de notre Musée, feront l'objet d'une **étude scientifique**. Une convention a été signée dans ce sens entre la ville de Reichshoffen, la Société d'Histoire et la Maison de l'Archéologie.

Compte-tenu de la grande diversité du travail à entreprendre pour la sauvegarde du patrimoine et des enjeux sur le plan culturel et économique par le tourisme, le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord propose de mettre en place un véritable **réseau patrimonial** de techniciens et d'un budget destiné à faire face aux nécessités. Ce véritable outil, permettant à l'ensemble des équipements des Vosges du Nord de se développer dans le cadre du Parc, devra fonctionner en étroite collaboration avec la Direction des Musées de

France, les Directions Régionales des Affaires Culturelles d'Alsace et de Lorraine, ainsi que des collectivités territoriales: régions et départements. La municipalité de Reichshoffen sera partie prenante. Dès 1993, l'appellation "musée contrôlé" sera transformée en "musée de France". Agréé par la Direction des Musées de France, le musée de Reichshoffen pourra ainsi bénéficier d'acquisitions de collections financées avec le concours du Fonds Régional d'Acquisition des Musées (F.R.A.M.).

Notre sortie annuelle nous a conduits, le dimanche 4 octobre, en Allemagne. Malheureusement le car n'était rempli qu'aux deux tiers. Les participants ont été comblés. A Rheinzabern, cité de la "terra sigillata", un guide très érudit a su capter notre intérêt, tant au musée romain qu'au site des deux grands fours à tuiles et à poterie. A Pforzheim, après un bon déjeuner arrosé d'une excellente bière de la brasserie locale, nous avons visité le musée du Bijou, exposition unique dans le monde sur l'histoire du bijou occidental avec pièces originales englobant cinq millénaires de l'antiquité à l'époque actuelle.

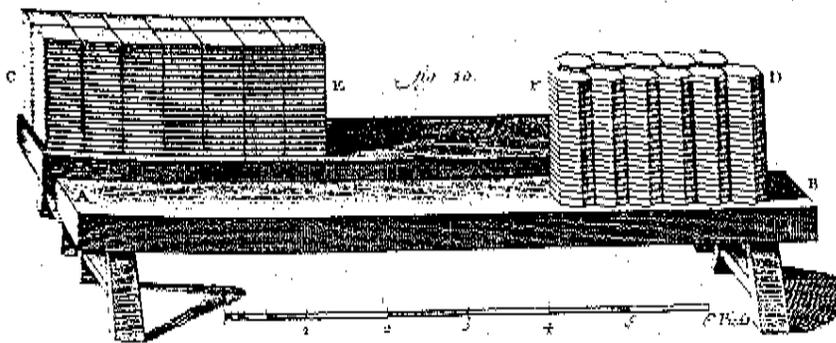
Le thème retenu de notre **Annuaire 1992** est "la pierre et la terre cuite". Raymond Fischer nous fait découvrir les polissoirs de notre secteur. Cette documentation actualise les anciennes publications de Charles Mathis "Vorzeitliche Schleifwerkstätten aus den Njederbronner Bergen 1916" et "Vestiges de l'occupation dans la région de Dambach-Neunhoffen, du paléolithique à la protohistoire" par René Schellmanns (dans le bulletin n° 11 de la Société niederbronnaise d'Histoire et d'Archéologie, publié en 1970). "Ces stries de polissage, écrit ce dernier, remarquables tant par leur profondeur que par leur longueur, permettent de se représenter le travail de l'homme polissant patiemment et sur toutes les faces son outil, primitivement un galet en grauwacke, en serpentine, en basalte ou en granit du Windstein."

"La démolition du Hinterthor en 1823", relatée dans trois extraits des P.V. des délibérations du Conseil Municipal et dont nous devons le travail de recherche à Joseph Zilliox, nous prouve combien la population locale tenait à la conservation de "ce monument respectable d'une antiquité notoire et qui tenu en état d'entretien embellit l'entrée du bourg".

Moi-même, je me suis inspiré de cette mine inépuisable de renseignements fournis par les registres de délibérations du Conseil Municipal pour vous familiariser avec nos anciennes carrières de grès et de calcaire. J'ai estimé que les tuiles, les briques et la chaux, produits résultant de la cuisson de l'argile et du calcaire, méritent une étude spécifique tout en s'intégrant dans le domaine des roches terreuses.

Je réitère mon appel de l'an dernier et vous encourage à vous plonger dans les recherches historiques locales pour venir grossir les rangs des auteurs de nos publications.

Bernard ROMBOURG



Extrait de l'encyclopédie Diderot (Tuilerie)

LES CARRIERES DE GRÈS ET DE CALCAIRE DE REICHSHOFFEN

Historique

L'examen de la carte géologique du secteur de Reichshoffen nous révèle la présence de quatre roches compactes: le granite, le grès, le calcaire et le basalte. Jean-Claude GALL, professeur de géologie à l'université Louis Pasteur de Strasbourg (1) nous apprend qu'"à l'échelle des temps géologiques, c'est-à-dire au cours de centaines de millions d'années, l'histoire de la terre fut une succession de bouleversements, séparés par des périodes d'accalmie. Des chaînes de montagnes s'édifièrent, des volcans surgirent. Dès leur formation, ces reliefs devinrent la proie de l'érosion. Les variations climatiques, les cours d'eau, les glaciers... contribuèrent à leur démantèlement. Les fleuves, les rivières, le vent transportèrent au loin les produits de leur destruction, et finalement les déposèrent dans les mers. Au sein des eaux marines, les débris arrachés aux terres émergées vont s'accumuler et seront repris dans l'édification d'une nouvelle chaîne de montagnes que l'érosion va attaquer aussitôt. Le cycle recommence...".

Comment expliquer l'affleurement granitique de Jaerthal-Windstein, le gisement basaltique du Schirlenhof, les nombreux sites de calcaires coquilliers des collines environnantes et enfin la prédominance du grès vosgien? "L'étude attentive des roches et des fossiles", dit Jean-Claude Gall, "fournit la clé qui permet de pénétrer dans l'histoire du lointain passé des Vosges et de l'Alsace et de reconstituer les paysages qui s'y sont succédé depuis la nuit des temps".

Dans notre région la lecture des événements géologiques demeure inaccessible au-delà de mille millions d'années. Vers la fin de l'ère primaire, les Vosges et l'Alsace sont incluses dans l'édification d'une vaste chaîne de montagnes qui prend en écharpe une grande partie de l'Europe, depuis la Grande-Bretagne jusqu'en Bohême: c'est la chaîne hercynienne. Vers 340 millions d'années débutent des mouvements de grande amplitude. Les magmas en fusion montent des profondeurs du globe vers la surface. En cristallisant, ils donneront naissance aux différents granites des Vosges. Leur mise en place s'est effectuée en plusieurs étapes pour s'achever vers - 280 millions d'années. La roche granitique est riche en quartz et en feldspath. Durant plus de 100 millions d'années jusqu'au milieu de l'ère tertiaire, notre province sera une terre émergée. Les reliefs qui surgissent des mers s'accompagnent d'éruptions volcaniques. Reliefs et volcans deviennent la proie de l'érosion. Les masses considérables de déblais donnent naissance aux **grauwackes**, grès de teintes sombres contenant en particulier des laves. Les **grauwackes** occupent de grandes étendues dans le sud des Vosges, mais également dans la vallée de la Bruche et au pied du mont Ste Odile (carrières de St Nabor). En raison de leur dureté, ces roches sont utilisées pour l'empierrement des routes et comme ballast pour les voies de chemin de fer.

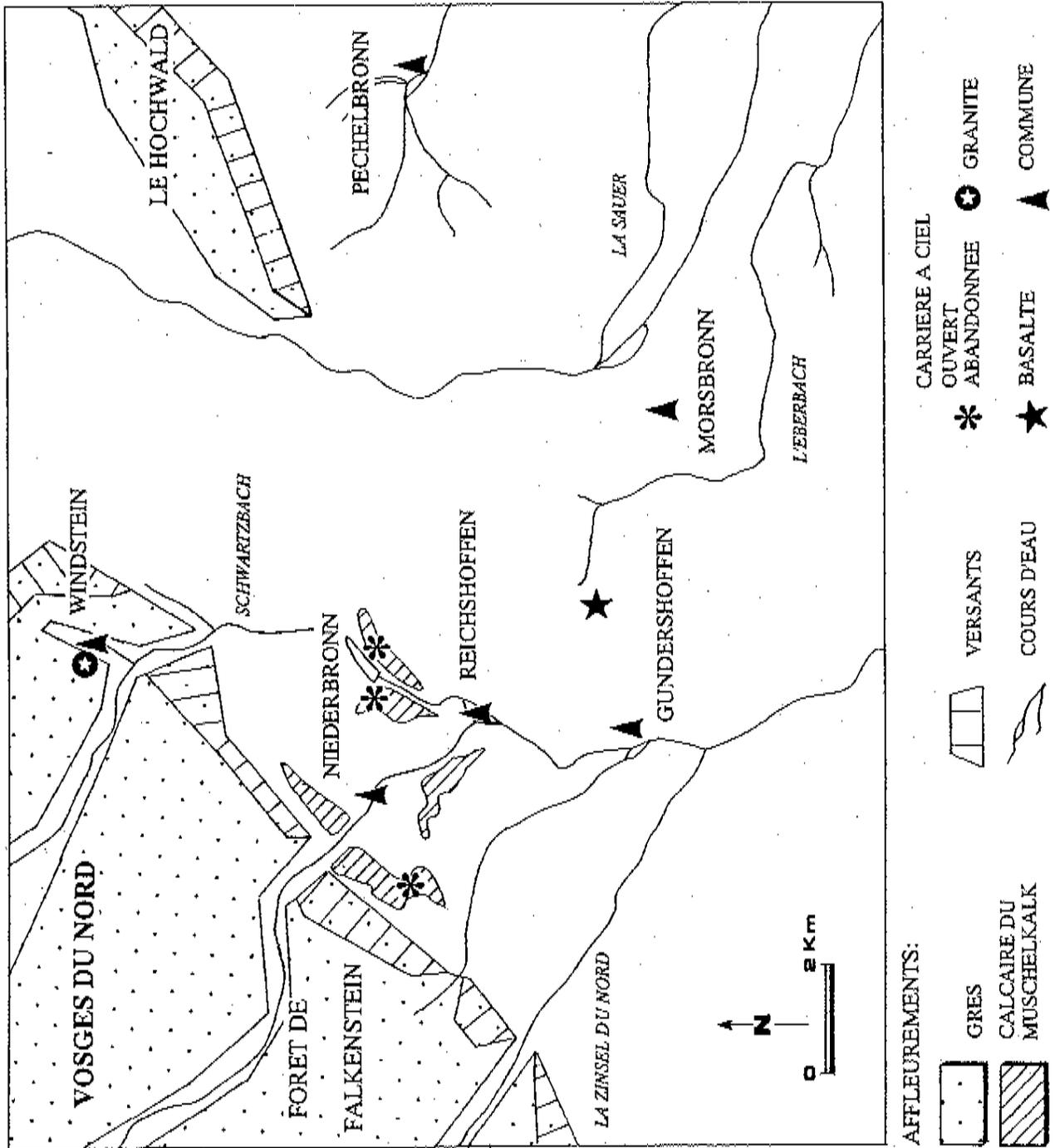
Au début de l'ère secondaire, durant la période du Trias (époque du Buntsandstein), le démantèlement de la chaîne hercynienne se poursuit. Les produits de l'érosion de reliefs situés sur l'emplacement actuel du Bassin Parisien sont acheminés par un réseau de cours d'eau vers la mer germanique. Les alluvions se déposent dans les cours d'eau sous forme de bancs de sable qui, après cimentation, donneront des bancs de grès.

Les grès formés dans les chenaux sont grossiers et truffés de galets. Ce sont de bons matériaux de construction, utilisés depuis la Préhistoire (le mur païen qui couronne le Mont Ste Odile). Au fil des millénaires, la végétation s'épanouit. Les berges des cours d'eau se couvrent de fougères, de prêles et de conifères herbacés ou arborescents. Parmi ce dernier groupe figure une espèce très commune, "Voltzia heterophylla", dont les branches portaient à la fois des écailles et des aiguilles allongées. Cette végétation dense constituait de véritables roselières habitées par tout un monde d'arthropodes, de poissons et de reptiles. Le climat chaud provoquait une intense évaporation des nappes d'eau et, au fil des années, les animaux et les végétaux se fossilisaient. Ces dépôts donnent des grès aux couleurs bigarrées se prêtant

remarquablement à la taille: ce sont les grès à Voltzia (les grès de la cathédrale de Strasbourg).

Vers le milieu de la période du Trias, à l'époque dite du Muschelkalk, la mer venue d'Allemagne submerge une grande partie de l'est de la France. De véritables prairies de lys de

Carte géologique du secteur Niederbronn- Reichshoffen



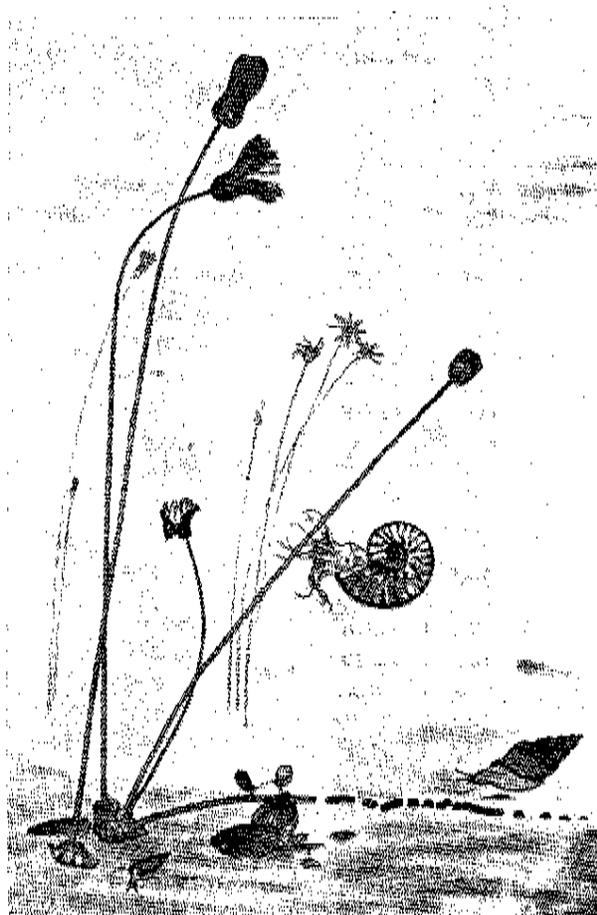
mer couvrent le fond de la mer. Ces animaux encore appelés crinoïdes appartiennent à l'espèce "Encrinus biliformis". Leur calice se déploie à l'extrémité d'un pédoncule qui dépasse fréquemment 1 m de longueur. Leurs débris contribuent à l'édification de calcaires à entroques donnant les calcaires à cératites. Un peu plus tard, les lys de mer cèdent la place à des peuplements de lamellibranches et de céphalopodes en compagnie de poissons et de reptiles marins. Les parties dures des animaux, coquilles et squelettes, donneront naissance à des calcaires coquilliers, de facture grossière. Les vases marines seront au contraire à l'origine de calcaires fins où sont conservées les communautés animales et les traces de leur activité inscrites dans le sédiment voici plus de 200 millions d'années.



Paysage géologique de "grès à Voltzia"

La pierre de taille extraite dans notre secteur est en général du grès bigarré ou à Voltzia (à grains fins) et du grès des Vosges (à gros grains). Le grès bigarré fournit une très bonne pierre de taille car il se travaille facilement, comme une foule de statues et la chaire de la cathédrale de Strasbourg en donnent l'exemple. Le grès des Vosges, moins estimé à cause de la grossièreté de son grain, résiste davantage aux intempéries et est surtout exploité dans le bâtiment en moellons ou dalles, mais également pour réaliser des meules à aiguiser ou à moudre.

Le calcaire du Muschelkalk a fourni au cours du XIXe siècle un des matériaux les plus employés pour l'entretien des routes. Les sites gallo-romains de Reichshoffen prouvent que les gisements de calcaire coquillé ont fourni des moellons pour la construction des murs. Aux XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles, le calcaire ou castine a été mêlé au minerai de fer pour en faciliter la fusion dans les hauts-fourneaux. Daubrèe signale de nombreuses carrières de pierres à chaux. Ces dernières étaient ordinairement calcinées dans les fours où l'on cuisait en même temps les briques et les tuiles.



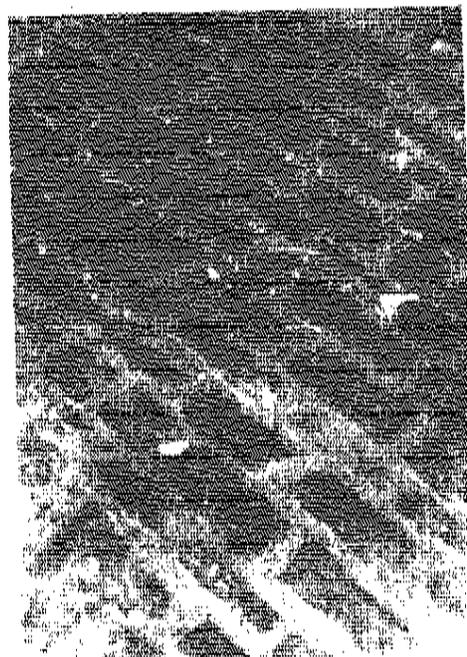
Paysage maritime de "Muschelkalk"

Les carrières.

Dès les temps les plus reculés, l'exploitation du sous-sol ou des affleurements géologiques permet aux habitants de se procurer des matériaux divers: sable, gravier, terre glaise, pierre etc... Selon la richesse du ban communal, ces matériaux seront employés à un usage domestique ou collectif. De nombreux artisans y trouvent la matière première nécessaire à l'exercice de leur métier. Nicolas Stoskopf (2) dresse un tableau des carrières exploitées dans le Bas-Rhin.

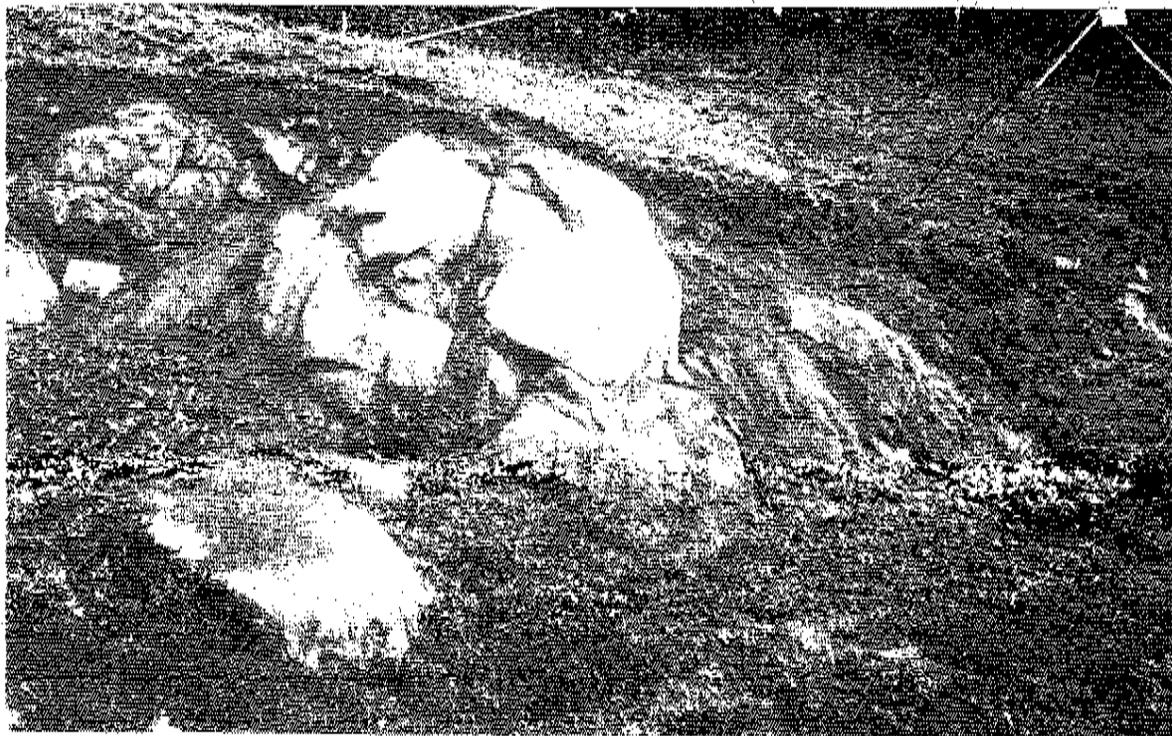
Nature	Nombre de carrières exploitées	Nombre d'ouvriers
1836 Pierres à meule	?	?
Matériaux de construction	213	338
Kaolin et argile fine	9	135
Argile commune	162	260
Pierre à chaux	93	154
Pierre à plâtre	17	112
Total	494	999
1850 Pierres de taille, meules	75	345
Moellons	138	450
Gravier, autres pierres pour routes	260	1290
Pierres pour pavés	8	32
Pierre à chaux	87	110
Castine	5	9
Pierre à plâtre	18	112
Terre à briques et à tuiles	137	240
Terre à potier	34	92
Total	762	2680

Ces deux tableaux révèlent l'importance et la variété de l'exploitation des pierres et des terres dans le département: 494 carrières avec un millier d'ouvriers en 1836, 762 carrières et 2680 ouvriers en 1850.



Pavage en basalte, 14 et 16 rue principale, Schirlenhof

Notre étude portera seulement sur les carrières de grès et de calcaire, car celles de granite et de basalte sont insignifiantes dans notre secteur. On peut toutefois signaler que M. A. Daubrée (3) nous apprend que "le basalte de Gundershoffen (au canton dit Schirlenhof) a été fort employé pendant ces dernières années mais ne l'est plus parce qu'il est ordinairement trop friable". Il est intéressant de mentionner que certaines étables de Schirlenhof sont encore pavées de moellons de basalte.

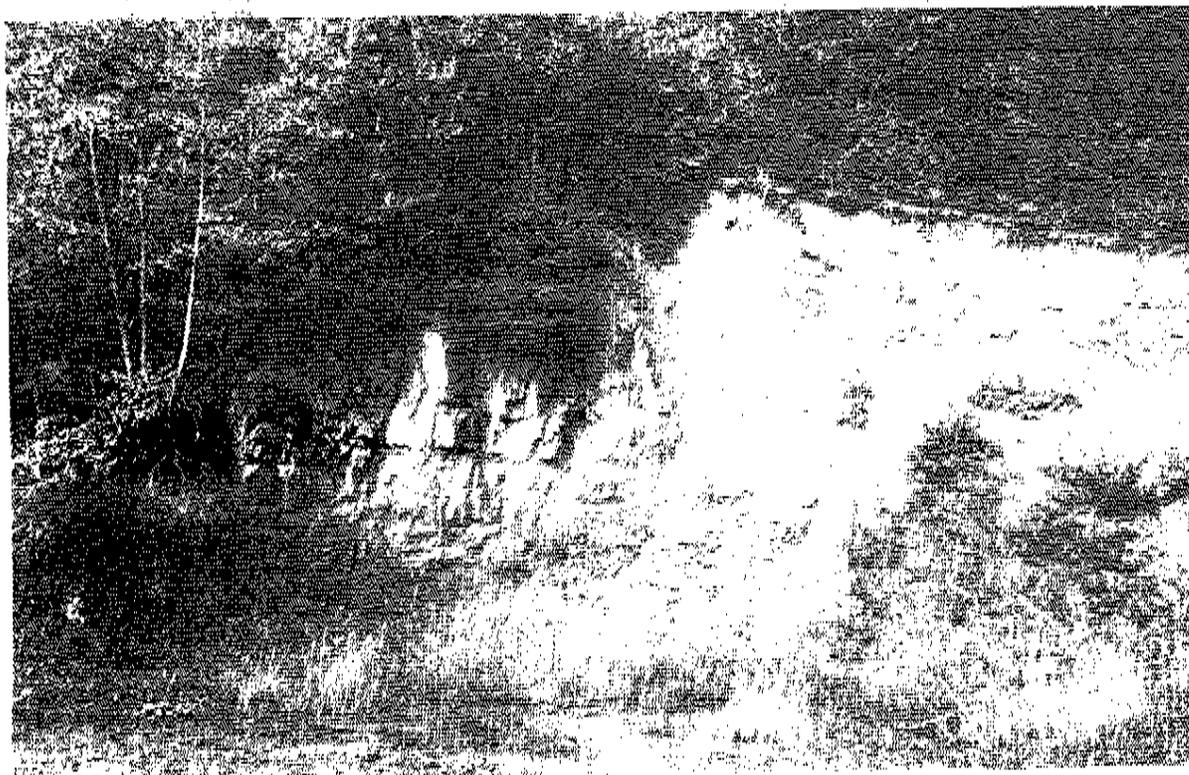


Affleurement de granite gris à Windstein

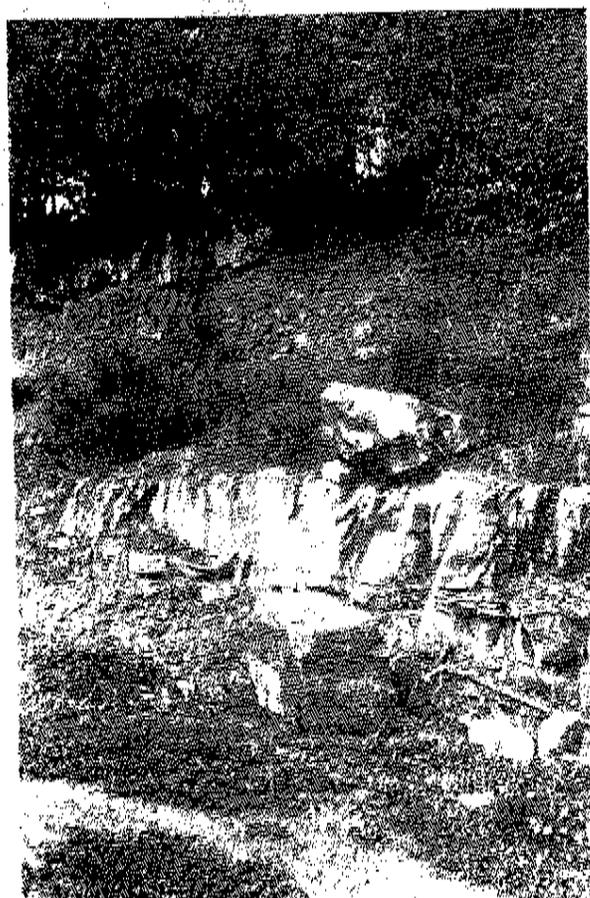


Quant au granite de Windstein, il y a lieu de distinguer le granite rose du Kleinhammer et le granite gris en face du restaurant Isel. Le premier gisement a été exploité pendant une courte durée par M. Staub, grand-père de Frédéric Staub, carrier de Nehwiller. Le second n'a pas été exploité.

◀ *Affleurement de granite rose
à Windstein (Kleinhammer)*



*Affleurement de calcaire et de grès près du Blumenhäusel
route de Jaegerthal*



*Extraction du grès
à l'Eyler*

La pierre de taille extraite dans notre secteur est en général du grès bigarré ou à Voltzia (à grains fins) et du grès des Vosges (à gros grains). Le grès bigarré fournit une très bonne pierre de taille car il se travaille facilement, comme une foule de statues et la chaire de la cathédrale de Strasbourg en donnent l'exemple. Le grès des Vosges, moins estimé à cause de la grossièreté de son grain, résiste davantage aux intempéries et est surtout exploité dans le bâtiment en moellons ou dalles, mais également pour réaliser des meules à aiguiser ou à moudre.

Le calcaire du Muschelkalk a fourni au cours du XIXe siècle un des matériaux les plus employés pour l'entretien des routes. Les sites gallo-romains de Reichshoffen prouvent que les gisements de calcaire coquillé ont fourni des moellons pour la construction des murs. Aux XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles, le calcaire ou castine a été mêlé au minerai de fer pour en faciliter la fusion dans les hauts-fourneaux. Daubrée signale de nombreuses carrières de pierres à chaux. Ces dernières étaient ordinairement calcinées dans les fours où l'on cuisait en même temps les briques et les tuiles.

*Carrière de calcaire
derrière la chapelle
de Wohlfahrtshoffen*



Dans les archives municipales antérieures à la Révolution, le document le plus ancien mentionnant les tailleurs de pierres est l'état des corporations dressé en 1786. Nous relevons le nombre impressionnant de 37, composant la "Steinhauerzunft" (4). Nous ignorons combien d'artisans travaillaient effectivement dans les carrières, les carriers et les tailleurs étant probablement confondus. C'est à partir de 1827 que les archives municipales nous fournissent des renseignements intéressants tant sur la situation des carrières que sur les locataires. En effet tout carrier devait solliciter une autorisation d'exploiter les ressources du sous-sol ou des affleurements géologiques. C'est le Conseil municipal, gestionnaire du ban communal, qui délivrait les concessions après accord de l'autorité supérieure.

Concessions.

Les carrières de grès.

Lors des publications antérieures, nous avons déjà mis l'accent dans ce bulletin sur la mine inépuisable de renseignements fournis par les registres des délibérations du Conseil municipal. De nombreuses séances du XIXe siècle ont été consacrées aux concessions de carrières, ce qui témoigne de l'importance de cette ressource pour la population de Reichshoffen. L'extrait de la **délibération de la séance extraordinaire du 27 janvier 1838** (5) est très instructif sur le plan géographique, économique et social. Nous apprenons que les carrières de l'Eyler et du Kehrensee sont très anciennes puisque totalement épuisées et qu'à l'époque on ouvrait celle du Hinterster Riesert entre la forge de Rauschendwasser et le hameau de Birckenschloss. Cet extrait nous informe en outre que l'exploitation du grès nourrit 50 familles, tant de journaliers que de voituriers et que la non-obtention de la concession priverait des moyens d'existence un grand nombre de familles indigentes.

Les carrières de grès



Des informations complémentaires nous sont fournies par ailleurs. Nous citerons dans l'ordre chronologique la concession d'une carrière accordée à François Joseph Wackermann au canton Risackerberg, moyennant une rétribution annuelle de 2 F, en raison de sa pauvreté (6). Une rétribution annuelle de 80 F a été demandée à la société de Dietrich pour extraction de pierres de taille destinées à la réparation de ses usines au Jaegerthal (7).

Une concession est accordée moyennant un canon annuel de 10 F à François Walzer au canton Vorderster Riesert, une ancienne carrière abandonnée (8). Une autre concession est accordée à Knoll Nicolas, tailleur de pierres, au canton Kehrensee pour la même somme (9). Une délibération du 8 août 1837 (10) nous apprend que François Walzer s'est écarté des conditions particulières selon lesquelles il avait obtenu la concession. Il ne s'est pas contenté d'utiliser les pierres pour quelques constructions temporaires mais *"a livré une grande quantité au commerce, circonstance qui le rend passible de dommages et intérêts envers la commune. Le sieur Walzer versera la somme de 200 F pour les pierres qu'il a livrées au commerce"*.

De la délibération de la séance du 8 septembre 1837, il résulte que la concession demandée par les tailleurs de pierre les frères Knoll, Metzger et Sorg, a été accordée par le Conseil Municipal. Refusée par l'administration supérieure, la demande a été renouvelée (voir renvoi 5). La société "Vve de Dietrich et fils", propriétaire des forges du Bas-Rhin, a obtenu l'agrandissement *"d'une carrière épuisée jusqu'aux limites, au canton Weyerskoepfel, à l'usage de leurs usines de Jaegerthal moyennant une indemnité annuelle de 50 F à payer à la caisse municipale et à celle des revenus des domaines le vingtième de ce prix"* (11).

Dans sa séance du 6 novembre 1844, le Conseil municipal fait preuve de générosité à l'encontre de la communauté catholique de Gundershoffen en lui accordant gratuitement 100 m³ de pierres de construction (12).

Dans la même séance, le Conseil municipal demande en faveur des tailleurs de pierres de la commune de Reichshoffen l'autorisation de continuer à enlever les pierres saillantes dans les cantons Riesthal, Riesackerberg et Steinigbach lors de la saison pluvieuse (13).

Dans la séance du 11 mai 1845, le Conseil municipal demande à l'administration supérieure d'autoriser la désignation d'un emplacement assez considérable pour y établir six carrières distinctes au canton Vorderster Riesert (14). Antoine Schillinger résilie le bail de cinq carrières au Riesthal à partir du 1er janvier 1849, location du 30 janvier 1846 pour un fermage annuel de 59 F (15).

Lors du renouvellement de la location des carrières en 1855, le canon annuel a été sérieusement augmenté: pour la carrière située au canton Vorderster Riesert un fermage annuel de 930 F pendant sept années et pour une concession d'environ 30 ares dans la forêt Eyller, canton Kehrensee, un fermage annuel de 600 F pour 7 ans également (16).

En 1862, à l'expiration du bail du 25 octobre 1855, le Conseil municipal maintient le fermage annuel de 930 F pour une superficie de 20 ares 74 au canton Vorderster Riesert: *"en raison de la bonne qualité de la pierre qui s'y trouve"* et fixe la durée de l'exploitation à 10 ans (17).

Dans sa séance du 30 septembre 1862, le Conseil municipal décide l'ouverture d'une nouvelle carrière au canton Vorderster Riesert d'une contenance de 29a,70 à un fermage annuel de 895 F par amodiation pendant 10 ans et demande à l'administration supérieure de faire désigner un second emplacement au canton Mittlriesert sur la lisière à environ 300 m en amont de l'usine dite Rauschendwasser, rive gauche du ruisseau *"dans le sol duquel les roches se trouvent à fleur et paraissent y être en couches profondes et de la meilleure qualité pour servir à des constructions et des sculptures..."* et propose de mettre en amodiation environ 30 ares pour une durée de 10 ans.

Le 20 juin 1869, l'autorité municipale décide de procéder à l'adjudication d'une nouvelle carrière de grès bigarré de 26a,58 au canton Riesert pour une mise à prix de 400 F. Restée infructueuse le 2 septembre, le Conseil municipal réduit, dans sa séance du 12 septembre, la mise à prix à 300 F, "attendu que les hauts déblais qui sont à faire pour mettre à découvert les couches de roches en rendent l'extraction très coûteuse". François Joseph Bruner, maître carrier déjà locataire d'une carrière au canton Vorderriesert, s'est déclaré intéressé à la nouvelle carrière. Nous nous limiterons aux concessions accordées antérieurement à la guerre de 1870.

Les carrières de calcaire.

En 1829 une concession de carrière de pierres calcaires est accordée à Lauer Antoine de Haguenau, entrepreneur de travaux sur la route royale, pour une durée de 4 années au canton Meisenberg sur la lisière du Neuenwald vis-à-vis de Wohlfahrtshoffen (18). En 1837, le Conseil municipal réserve trois terrains pour l'établissement de carrières de pierres calcaires pour l'entretien des chemins vicinaux: environ 7,94 ares au canton Muhlberg, 48 ares au canton Duwashaag et 110 ares au canton Galgenberg, carrière en exploitation (19).

En 1838 Joseph Ehald le jeune obtient au canton Meisenberg un emplacement de 40 m de long sur 10 m de large pour l'agrandissement d'une carrière de calcaire, moyennant un canon annuel de 60 F, tant que durera l'extraction (20). Il lui est demandé d'entretenir à ses frais la couverture de madriers de chêne du pont de Wohlfahrtshoffen. Ehald n'ayant pas accepté les conditions onéreuses, c'est Michel Hohl, paveur de Reichshoffen, qui s'est vu attribuer la concession. (21).

En 1856, Brunner Michel doit payer 20 centimes le m³ au Meisenberg, dont les pierres sont destinées au chemin vicinal d'intérêt commun n° 53. Il doit 175,89 F pour l'extraction de 879,45 m³ pendant les années 1853, 1854, et 1855 (22).

L'extrait de la délibération de la séance du 4 mai 1866 nous apprend que les carrières de calcaire Muschelkalk des cantons Galgenberg et Beltzboden produisaient annuellement environ 2400 m³. Dans la même séance, le Conseil municipal décide que l'entretien des chemins conduisant aux carrières ne sera plus pris en charge par la commune mais pour deux tiers par les entreprises exploitant les carrières, proportionnellement au nombre de m³ que chacun aura transporté pendant l'année (23).

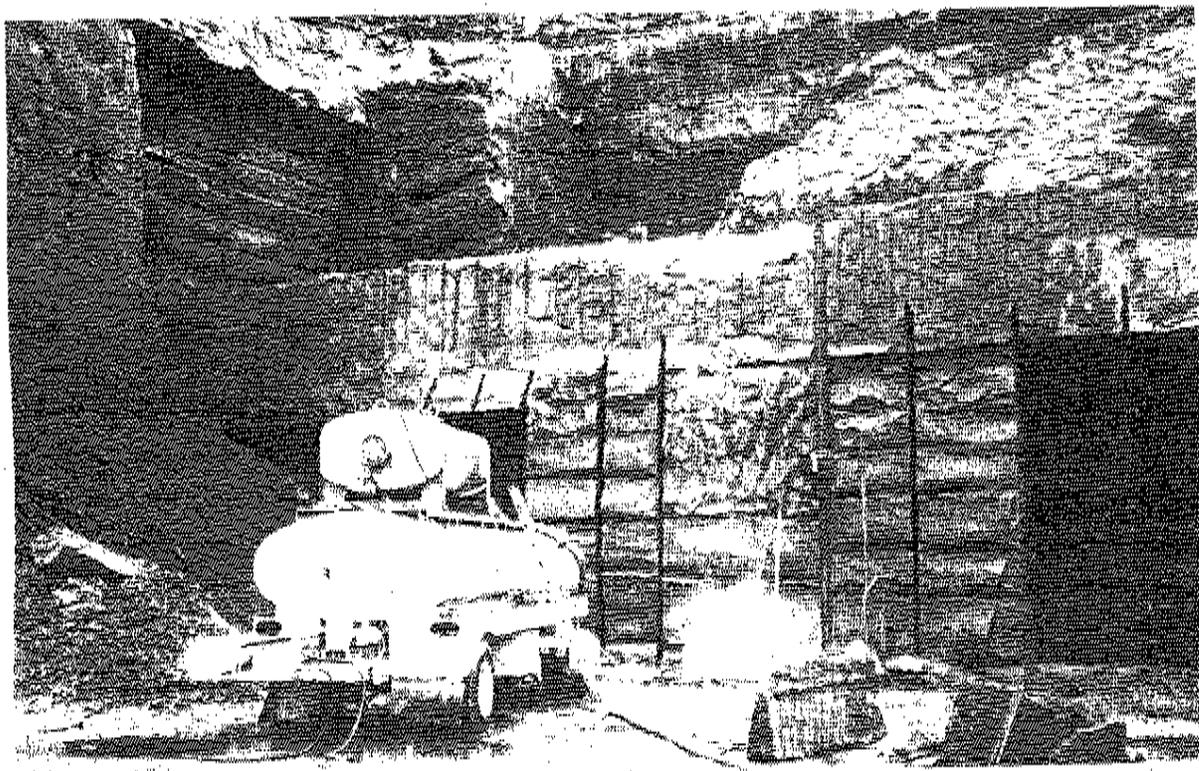
Les techniques d'exploitation.

Les carriers.

Leur outillage a peu varié au cours des siècles. La technique gallo-romaine offre bien des analogies avec celle de l'artisan de la première moitié du XXe siècle. Les carriers extrayaient d'abord les blocs affleurant en surface avant de poursuivre l'exploitation en profondeur. La masse rocheuse mise à nu, les blocs étaient détachés après élimination de la couche superficielle, généralement altérée par le gel et les infiltrations. Pour prélever les blocs de pierre, le carrier pouvait utiliser les fissures et les strates naturelles dans lesquelles il enfonceait des coins. Un simple mouvement de levier suffisait alors à détacher la pierre. La méthode la plus employée cependant consistait à creuser à l'aide d'un pic à deux pointes, la smille, de profondes saignées isolant un bloc auquel on donnait déjà approximativement la forme et les dimensions souhaitées. Dans ces rainures préparatoires, l'ouvrier enfonceait des coins, tantôt en métal, tantôt en bois sec, qu'il mouillait fréquemment. Les coins finissaient par faire éclater la pierre. Les blocs les plus volumineux gagnaient l'aire de stockage aménagée dans la carrière sur des rouleaux de bois.

Cette technique ancienne a subi de profondes transformations aujourd'hui. Deux carrières de grès sont encore exploitées à proximité de Reichshoffen: l'une par M. Frédéric Staub, habitant la commune associée de Nehwiller, l'autre par M. Charles Loegel à Rothbach.

M. Staub Georges, le père de Frédéric, a débuté l'entreprise en 1945 à la Nonnenhardt, commune de Langensoultzbach. La poudre noire est utilisée pour l'abattage des masses primaires. La fissuration du gisement ne permet cependant pas de coupes de grand volume. Les masses les plus importantes ne dépassent guère 4 m³. La production mensuelle moyenne de la carrière est de 25 à 30 m³ d'un grès dur à grain fin (le grès bigarré).



Carrière de Rothbach

A Rothbach, le gisement de grès possède des lits trop espacés pour une exploitation traditionnelle, ce qui a conduit M. Charles Loegel à rechercher un nouveau procédé d'extraction. Il a mis au point un jet d'eau pour la découpe primaire. Ce nouvel équipement permet de découper des masses primaires de 15x8x2,5 m en une journée et donne des blocs parfaitement équarris.

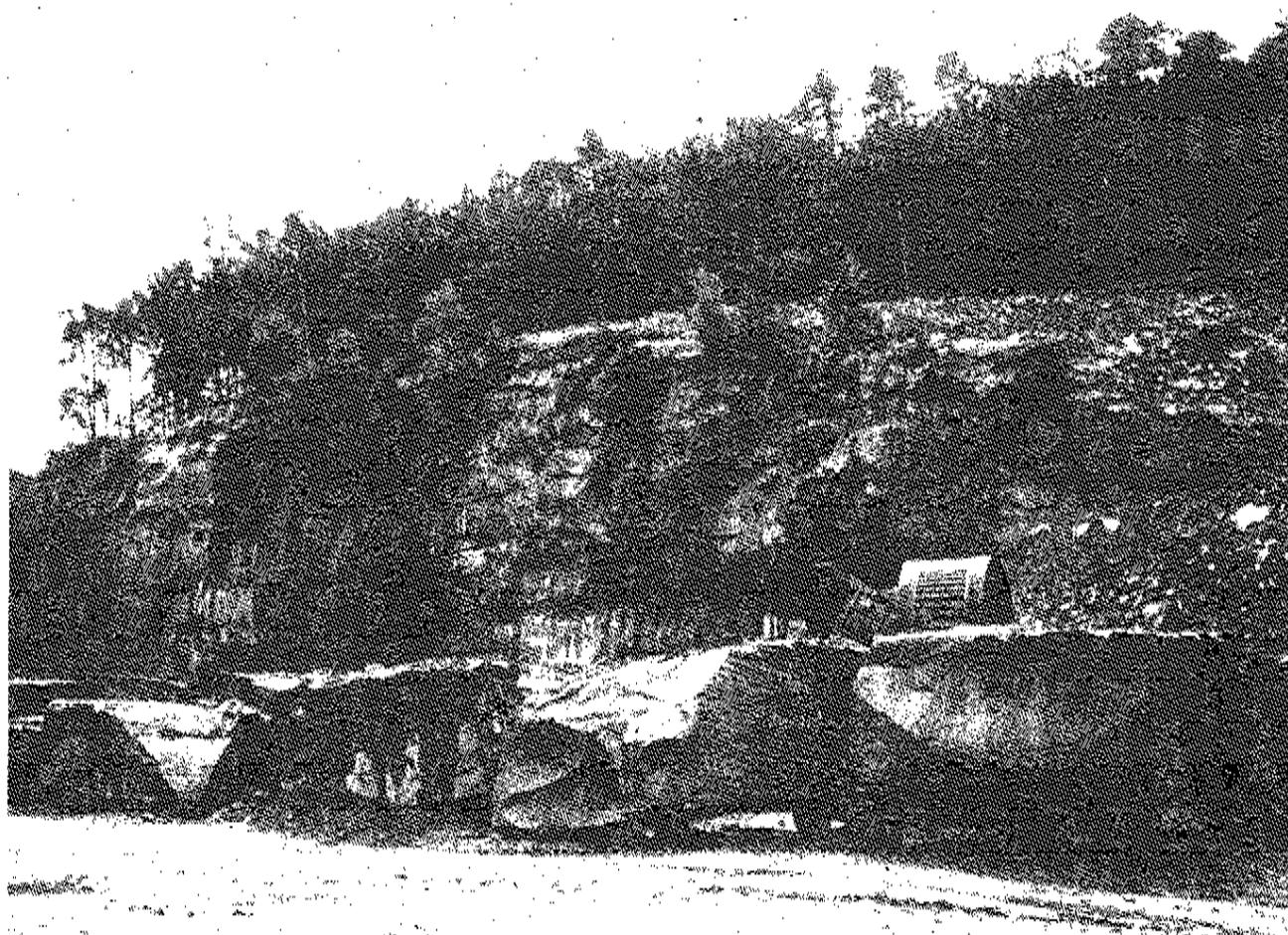
Les tailleurs de pierre.

Comme pour les carriers, l'outillage des tailleurs a pu varier jusqu'au milieu du XXe siècle.

Le bloc brut issu de la carrière fut d'abord équarri et ses parements ébauchés. Pour ce faire, le tailleur a travaillé à l'aide de la smille soit au marteau à deux taillants ou à deux pointes. L'aiguille, appelée aussi broche ou poinçon, était utilisée pour le dégrossissage qui conférait au bloc la forme et les angles souhaités. Pour affiner son ouvrage, le tailleur disposait de toute une série de ciseaux parmi lesquels la gradine, dont le taillant est dentelé, et le ciseau droit au tranchant rectiligne. Ultime traitement, s'il désirait livrer un bloc lisse, l'artisan polissait sa surface en la frottant avec une pierre dure à grain fin.

Aujourd'hui les machines se substituent à l'homme. Frédéric Staub et Charles Loegel ont acquis un équipement très perfectionné. En 1970 M. Staub a choisi de transférer le façonnage et le sciage à Woerth dans la vallée, à l'abri des conditions climatiques rigoureuses de l'hiver. Dans un atelier spacieux ont été installés un fil hélicoïdal au carbo (60 m), un châssis multilames (jusqu'à 15 lames) et deux débiteuses (dimaètre 70 et 130). A la Nonnenhardt, à la carrière exploitée une partie de l'année, subsistent encore les vestiges d'un vieux fil d'acier et d'un groupe électrogène, ancien procédé de sciage.

M. Loegel utilise 4 chargeurs pour le levage et le transport des blocs du front aux ateliers situés sur le gisement. Le débitage des blocs est réalisé à l'aide de deux grands disques diamantés de 2,70 m de diamètre, situés en plein air et alimentés par l'un des 4 chargeurs. Charles Loegel, qui avec ses deux fils et ses deux filles dirige la société, a mis au point deux débiteuses: l'une à deux disques de 2 m de diamètre, l'autre de 1,20 m de diamètre.



Carrière de Rothbach

Frédéric Staub destine 20% de ses blocs au chantier de la cathédrale de Strasbourg et l'essentiel aux marbriers-sculpteurs. Sur l'ensemble de la production de la carrière, soit environ 30 m³ par jour, Charles Loegel vend 20% sous forme de blocs, 10 à 15% en tranches, 10% en concassés, le reste en produits finis, principalement en dallages, moellons et pièces massives. Depuis 1964, la société fournit en particulier le chantier de la cathédrale de Strasbourg.

Les carrières locales en cessation d'activité.

Comment localiser aujourd'hui les carrières en pleine activité au XIX^e siècle? Les deux carrières de calcaire du Galgenberg et du Belzboden sont utilisées comme dépotoirs. Les carrières de grès comme celles du Riesert, de l'Eyler et du Kehrensee, sont reboisées, mais les énormes cuvettes rencontrées çà et là témoignent sans équivoques d'une extraction antérieure. Si la plupart du temps les chemins d'accès sont encore utilisables, il arrive néanmoins que la végétation empêche toute approche. En foulant le sol de ces anciennes carrières, on imagine aisément ce que fut le lieu de travail à ciel ouvert de nos ancêtres et l'on ne peut s'empêcher de ressentir une certaine admiration pour une corporation dont la tradition d'exploitation d'une carrière a été fidèlement transmise de père en fils. De l'extraction de la pierre à la phase ultime d'ornementation, tout un monde de carriers, de tailleurs, de sculpteurs, de maçons oeuvrait dans une ambiance laborieuse mais sans doute aussi de satisfaction du service rendu à la postérité.

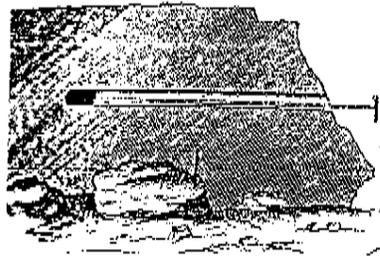
Bernard ROMBOURG

Notes.

1. Saisons d'Alsace n° 72.
2. Nicolas Stoskopf, La petite industrie de 1810 à 1870, éditions Oberlin, 1987, page 76.
3. Daubrée: Description géologique et minéralogique du Bas-Rhin, 1852, page 452.
4. Ce sont: Barthel Krepp, Gottar Gorg, Michel Butscher, Joseph Kindsvater, Jacob Hartmann, Johannes Wagner, Georg Bierterhalther, Joseph Mösemer, Joseph Wackermann, Niklaus Knoll, Christoph Kindsvater, Christian Holzhauer, Peter Gstirr, Frantz Zinttel le jeune, Jacob Gräfel, Philipp Georg, Georg Mössmer, Sébastian Helmling, Johannes Höbel, Lorentz Eyssele, Sebastian Schooft, Franz Joseph Schooft, Stephan Faber, Franz Lehmann, Jacob Adam, Michel Hassenfratz, Frantz Hasenfratz, Johannes Brauner, Franz Zinttel le vieux, Mathis Herrmann, Ignatius Holzhauer, Peter Gerding, Goerg Boss, Simon Bollinger, Anthoni Schooft, Johannes Bernbuchholtz et Michel Simonis.
5. *"Sous la présidence du maire Théodore Renouard de Bussière, le Conseil municipal réuni extraordinairement à l'effet de délibérer sur la nouvelle demande formée par les tailleurs de pierres de cette commune aux fins d'obtenir la concession d'un terrain forestier au canton Hinterster Riesert, triage du Neuwald, forêt communale de Reichshoffen, pour l'ouverture de carrières de grès.
Vu ladite demande en date du 22 décembre dernier et le renvoi et les observations de M. le Sous-Préfet le 11 janvier suivant;
Ensemble la loi du 21 avril 1810 concernant les mines, les minières et les carrières
Considérant que les pétitionnaires, leurs pères et prédécesseurs exploitent depuis un temps immémorial des carrières de grès dans notre forêt communale, cantons Eyler et Kehrensee, qui se trouvent aujourd'hui totalement épuisées;;
Considérant que l'exploitation dont il s'agit est l'unique industrie dans la commune et qu'elle nourrit environ 50 familles tant de journaliers que de voituriers;
Considérant que l'emplacement sur lequel ils demandent à ouvrir des carrières est le seul dans cette forêt renfermant des rocs qui soit aussi convenablement situé à proximité de la route de Jaegerthal;
Considérant que la forêt et la caisse municipale seraient suffisamment dédommagées: la première par l'abandon des anciennes carrières des pétitionnaires très propres à une bonne venue de recrues, la seconde en ce qu'elle recevrait des indemnités annuelles qui réunies seraient au-dessus du rapport de la valeur du bois au bout de sa croissance;
Par ces motifs
Le Conseil municipal, d'un avis unanime, réclame toute la sollicitude de l'administration supérieure et la prie afin de ne point priver les moyens d'existence à un grand nombre de familles indigentes:
d'accorder à chacun des pétitionnaires pour un délai illimité au canton Hinterster Riesert; forêt de cette commune, entre la forge dite Rauschendwasser et le hameau dit Birkenschloss, l'emplacement nécessaire*

pour y ouvrir des carrières de grès et l'établissement d'un chemin d'exploitation en commun..." (volume 14 page 4).

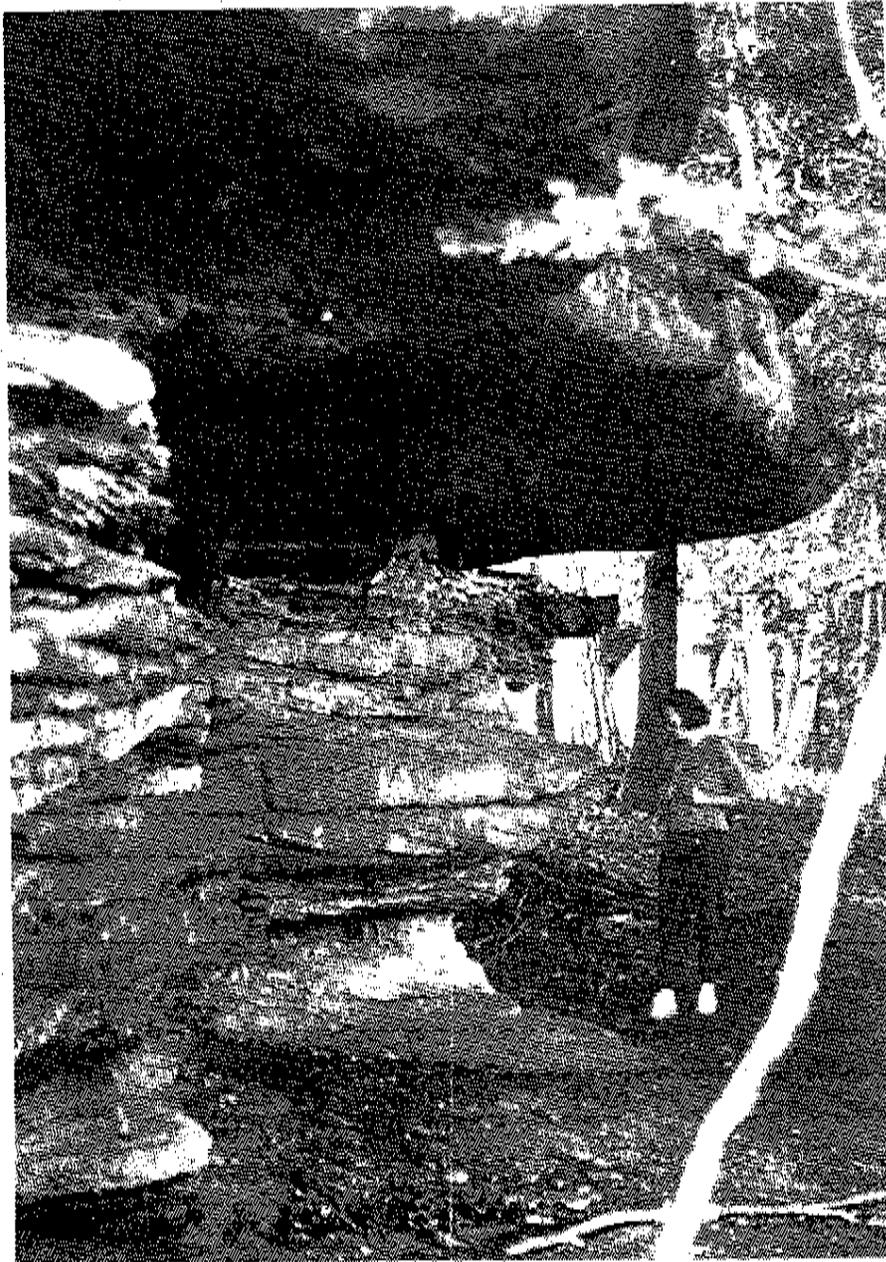
6. Volume 10, pages 75 et 76, délibération du 12 août 1827.
7. Volume 10, page 90, délibération du 11 novembre 1827.
8. Volume 13, délibération du 13 septembre 1834.
9. Volume 13, délibération du 18 mars 1835.
10. Volume 13 page 158.
11. Volume 15, séance du 14 août 1842.
12. Volume 15, pages 10 et 11: *"Vu la lettre de M. le Curé de la commune de Gundershoffen en date du 8 août dernier exposant que la communauté catholique de Gundershoffen avec le secours du gouvernement et les dons généreux des fidèles a projeté la construction d'une église exclusivement à consacrer au culte catholique afin que le culte protestant puisse prendre possession entière de celle existante et demande la permission de chercher pour cette construction environ 100 m³ de pierres dans la forêt communale de Reichshoffen, considérant qu'il est juste de venir en aide à une commune aussi voisine que celle de Gundershoffen, le Conseil municipal est unanimement d'avis d'accorder gratuitement à condition que ces pierres ne pourront recevoir une autre destination que la construction d'une église catholique à Gundershoffen".*
13. *"Vu la décision prise le 21 juin 1838 par M. le Directeur général des forêts en vertu de l'article 169 de l'ordonnance royale du 1er août 1827 qui autorise les habitants de reichshoffen à enlever les pierres saillantes aux cantons Riesthal, Riesackerberg et Steinigbach, considérant qu'à certaines époques les tailleurs de pierres par suite de la saison pluvieuse et l'éboulement des terrains sont empêchés d'extraire des pierres dans les carrières à eux affermées et dont ils paient le canon annuel à la caisse communale, considérant qu'il est juste de leur laisser par forme de dédommagement la faculté d'enlever les pierres saillantes dans lessdits cantons..."*
14. Volume 15, page 22: *"Considérant que les carrières existantes actuellement ne sont presque d'aucun produit, attendu l'immense quantité de terre à déblayer avant que de pouvoir extraire des pierres ce qui cause la ruine des exploitants... considérant que cette industrie n'est pas seulement une branche d'entretien des tailleurs de pierres qui ont un personnel très nombreux de pauvres gens employés comme carriers et qui gagnent leur vie, mais que c'est une des principales sources nourricières des habitants de toutes les classes, attendu que le transport des pierres extraites occupe de nombreux cultivateurs et voituriers ainsi que de manoeuvres et que la cessation de ces exploitations serait une source de misère dans la commune parmi une partie notoire d'habitants... pour ces motifs et à l'unanimité demande qu'il plaise à l'administration supérieure d'autoriser..."*
15. Volume 16, page 5, séance du 11 janvier 1849.
16. Volume 16, page 69, séance du 17 décembre 1855.
17. Volume 16, page 127, séance du 29 mars 1862.
18. Volume 11, pages 46 et 47, séance du 30 août 1829.
19. Volume 14, page 3, séance du 29 décembre 1837.
20. Volume 14, page 11, séance du 8 avril 1838.
21. Volume 14, page 32, séance du 9 juillet 1838.
22. Volume 16, page 70, séance du 3 février 1856.
23. *"Considérant que le transport des matériaux se fait par des chemins ruraux sur une longueur de 1700 mètres avant d'arriver sur une route impériale ou départementale; jusqu'ici l'entretien très onéreux de ces chemins était resté seul à la charge de la caisse municipale quoique les 5/6 de ces dits matériaux étaient l'objet de fournitures par voie d'entreprises ou à destination de besoins industriels, il importe que dès à présent cette dépense soit réglée entre la commune de Reichshoffen d'une part, exploitant une carrière pour le service de ses chemins et celui des transports effectués pour les travaux agricoles et les propriétaires des autres carrières ou les entrepreneurs de l'autre en invoquant à l'égard de ces derniers l'application de l'article 1382 du code Napoléon ainsi conçu: 'Tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage oblige celui par le fait duquel il arrive à le réparer'. Et subsidiairement l'article 40 de la loi du 28 septembre, 6 octobre 1791 portant 'Le cultivateur ou tout autre qui aura dégradé ou détérioré des chemins publics de quelque manière que ce soit sera condamné à la réparation...' le Conseil municipal est unanimement d'avis que la dépense exigée pour l'entretien des chemins soit supportée pour un tiers par la commune et pour deux tiers par les propriétaires des autres carrières..."*



LES POLISSOIRS DANS LES VOSGES DU NORD

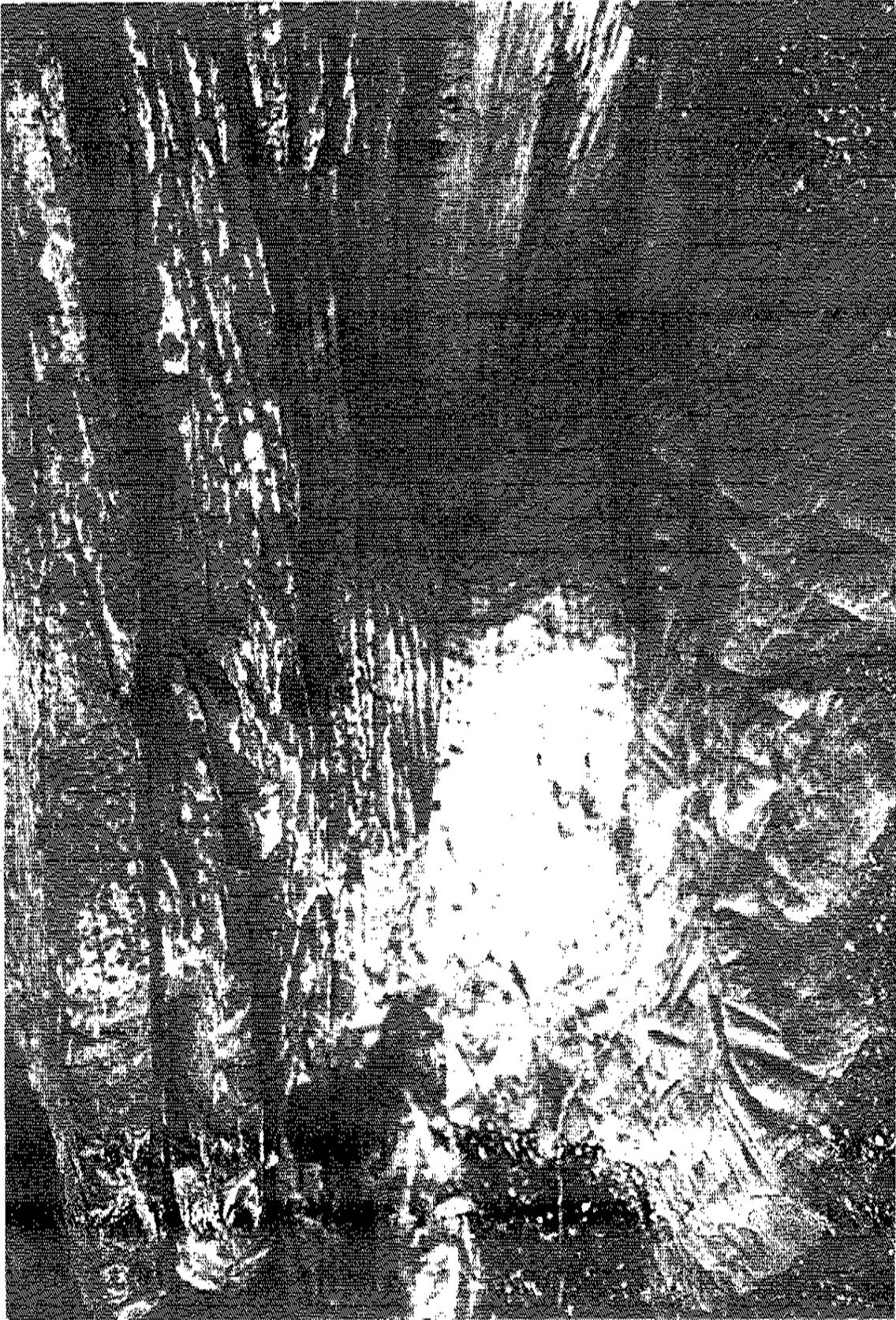
Entre Lemberg et Steinbach une cinquantaine de polissoirs témoignent de la présence de l'homme du néolithique dans les Vosges du Nord. On les trouve souvent sous des abris rocheux aux parois humides. Les stries sont très variables (parallèles, V, U) et certaines semblent avoir été creusées pour représenter des dessins (soleils, croix, carrés, damiers...). La largeur, la profondeur et la longueur dépendent du polissage (outil, face, tranchant). Leur nombre dépasse rarement la cinquantaine au même endroit et, malheureusement, l'effritement de la roche semble s'accélérer depuis une dizaine d'années. Ne faudrait-il pas, avant qu'il ne soit trop tard, mettre en place un procédé de conservation?

Polissoir de l'Arnsberg



L'essentiel du polissoir de l'Arnsberg, au Nord d'Obersteinbach, se trouve sur le rebord et surtout dans la cavité basse de cet abri rocheux.

... l'Arnsberg



Cavité basse de l'abri rocheux du polissoir de l'Arnsberg.

... Polissoir de l'Arnsberg



Stries au fond de cette cavité (dont croix et damiers).

Polissoir du Muckenthal



Au Sud-Est du Hohenfels subsiste une arche rocheuse dans laquelle se dressait un bloc rocheux couvert de plus de 40 stries. On peut encore en distinguer quelques-unes sur le sol.

A quelques dizaines de mètres en contrebas se dresse un petit rocher isolé avec des stries identiques qui ne s'entrecroisent pas, comme celles qui se trouvaient dans la "Roche Percée".

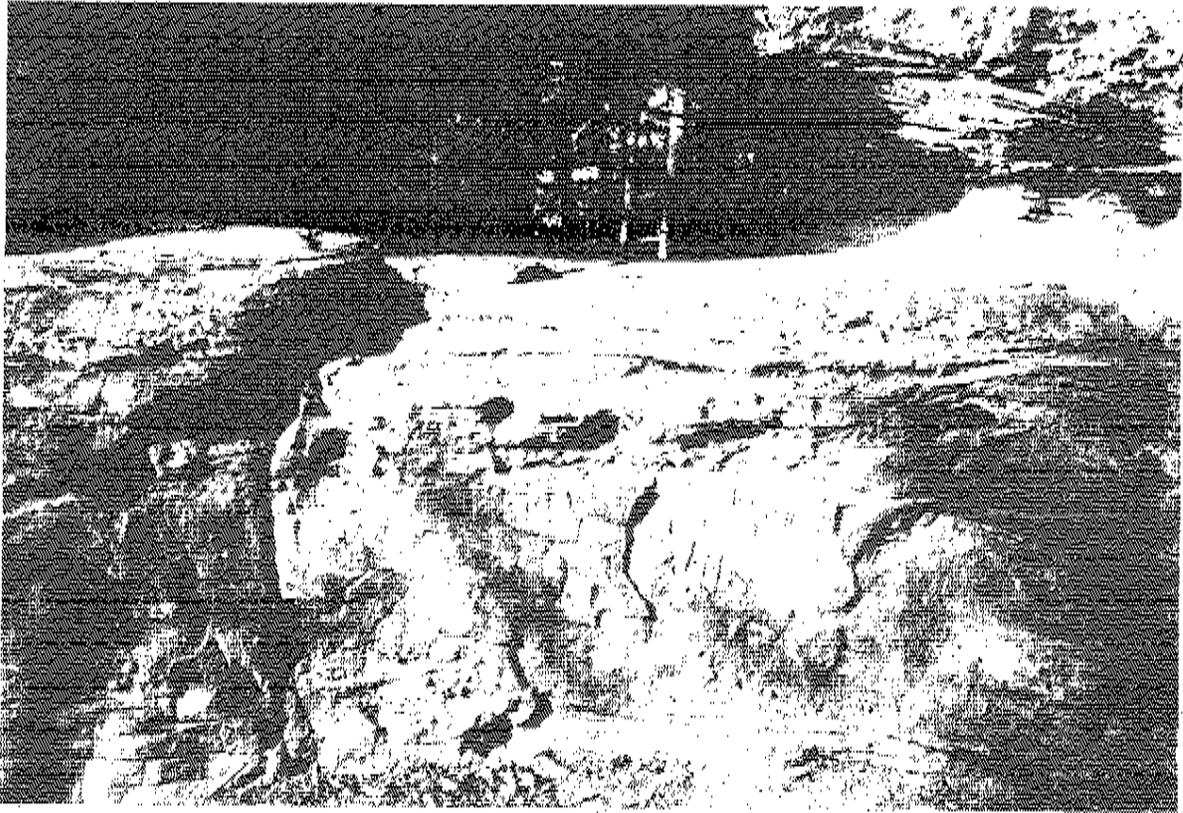
Polissoir du Lindenberg



Extrémité Sud-Est de la crête du Lindenberg (600 m de long en 3 groupes de rochers) près de Dambach.

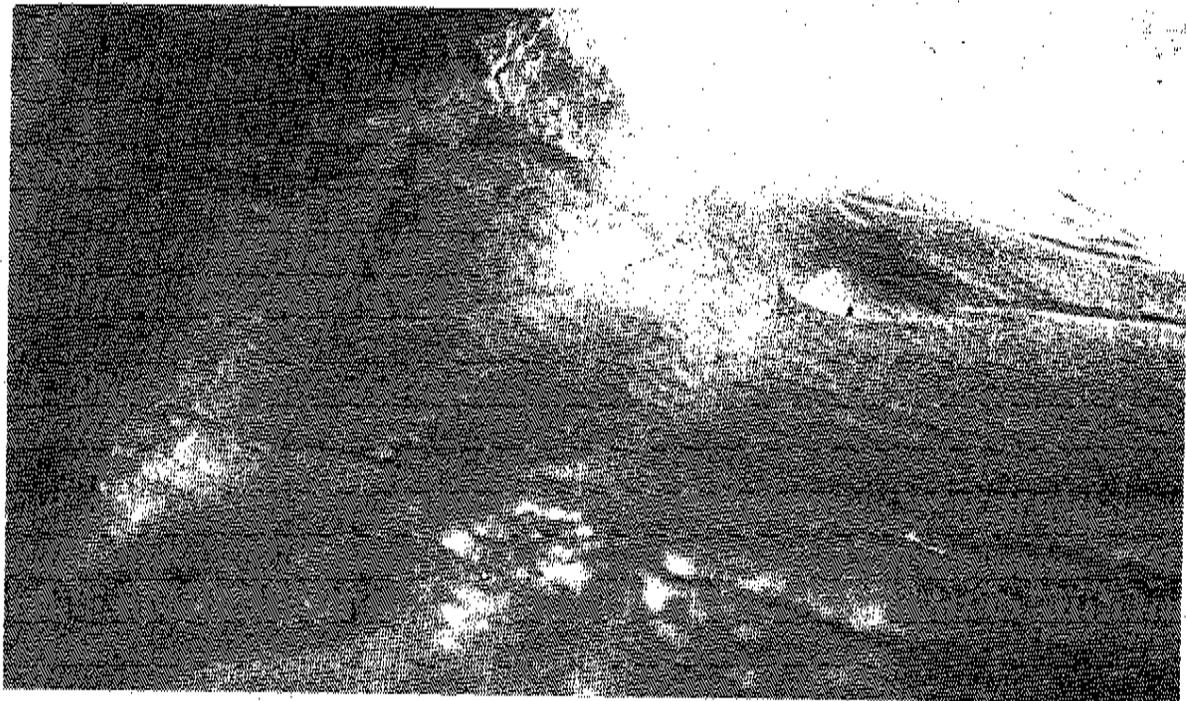
... Lindenberg

Petite arche (largeur 1 m, hauteur 50 cm) derrière laquelle se trouve le polissoir.

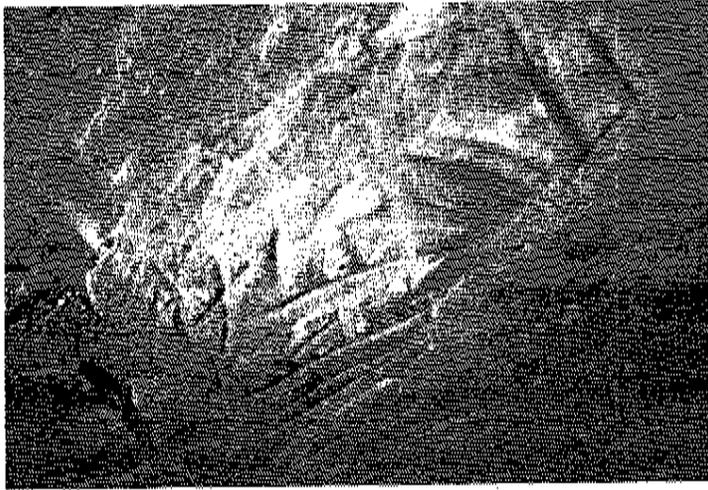


Partie de l'arche du côté du polissoir.

On y distingue une petite cupule destinée à recueillir l'eau de suintement, utilisée pour



le polissage ainsi que le canal d'écoulement.

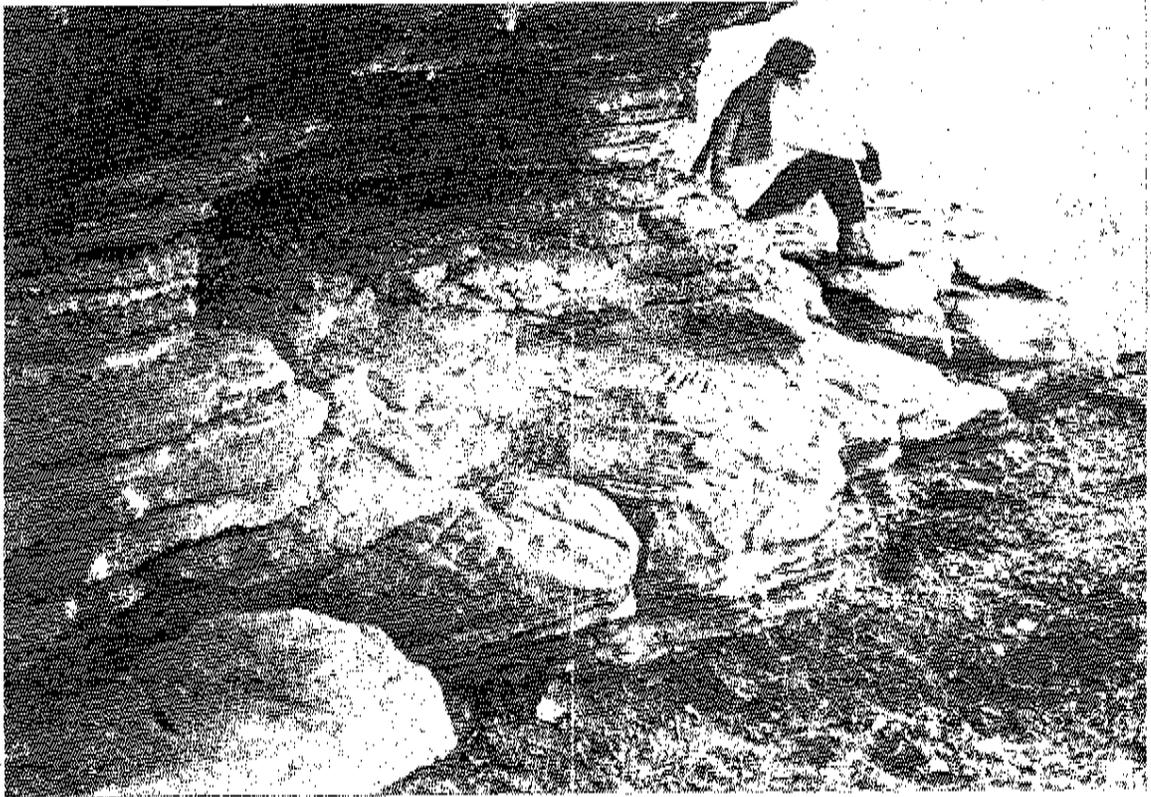


. . . Lindenberg

Polissoir sur table rocheuse et sous abri. Dessins variés (croix, soleil, V, U) mais très effrités.

Polissoir du Steinkopf

On peut accéder au Steinkopf (au Nord-Est du Windstein) par une pente assez raide (altitude 515 m). Sous un abri rocheux se trouve un important polissoir (plus de 40 stries aux dessins

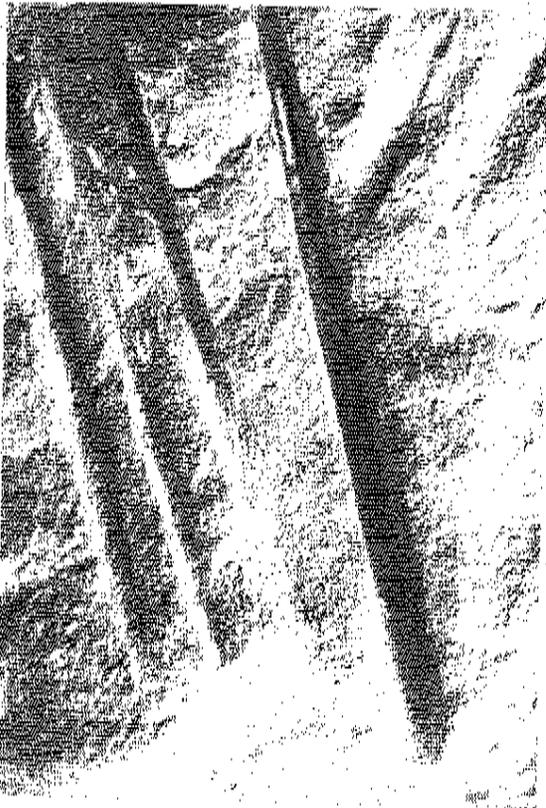


variés). En 1875 un forestier y a trouvé plusieurs outils. En 1916 son fils les remit à Ch. Mathis qui, le premier, après ses recherches, avait fait connaître les polissoirs de la région de Niederbronn.

A l'extrémité Nord-Est de l'abri un important suintement d'eau le long de la paroi était probablement utilisé pour le polissage.



Croix et soleils du polissoir du Steinkopf.

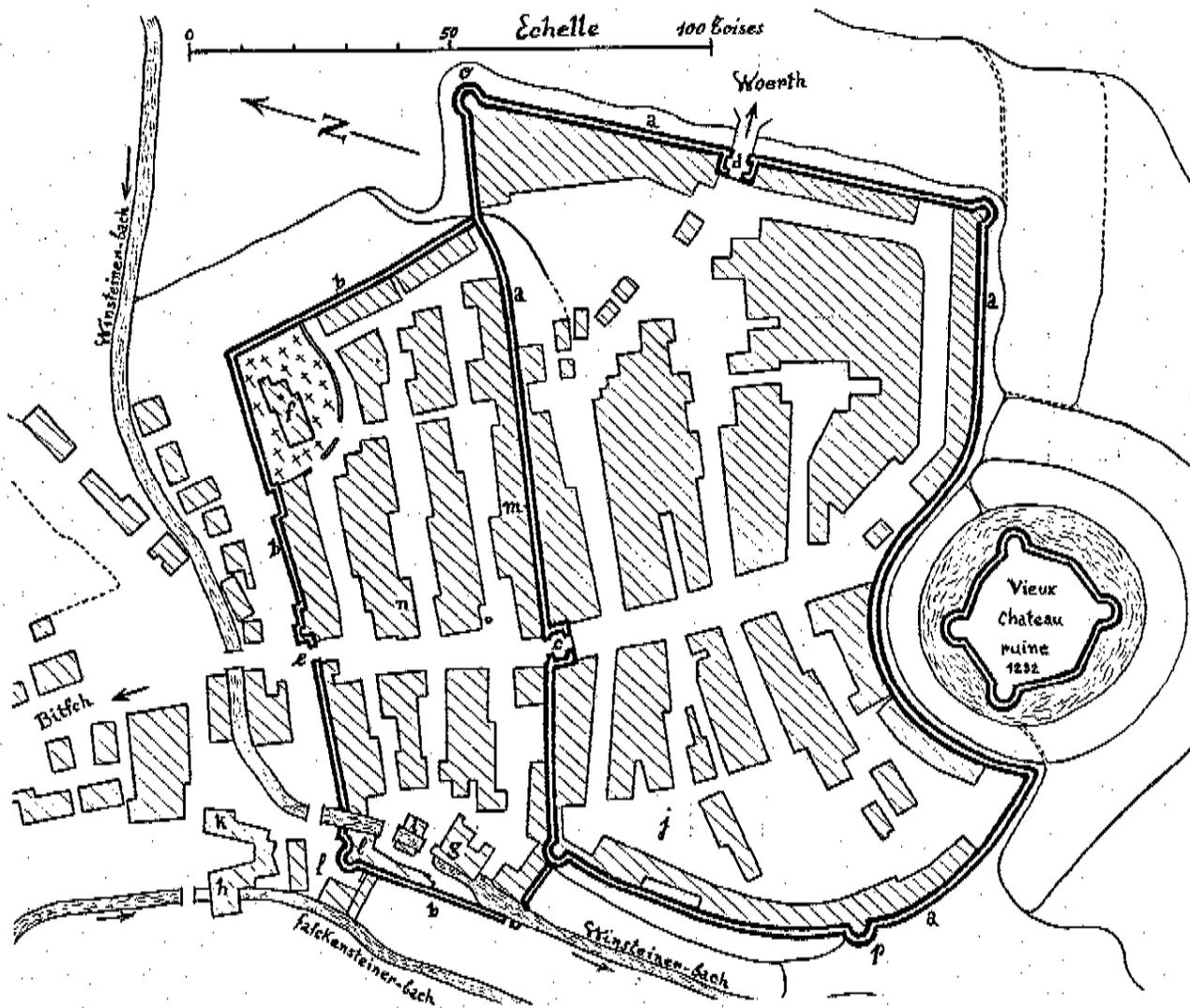


L'effritement de la roche est assez important. Certaines stries ont presque disparu, malgré leur remarquable profondeur.

Raymond FISCHER

LA DEMOLITION DU HINTERTOR EN 1823

Dessin du plan de la ville réalisé en 1759, avec l'enceinte primitive datant de 1286 et la seconde enceinte datant du XIV^e siècle. (Voir le bulletin n° 2 de mai 1986 page 7). Le Hintertor ou Untertor est la porte d.



Dessin anonyme avec le Hintertor (porte arrière). La porte arrière ou Hintertor se trouvait sur la route royale à l'emplacement où débouchent d'un côté la rue du Château, de l'autre la rue du Bailliage. (voir fin de l'article)

Le conseil municipal de la commune de Reichshoffen, réuni en vertu d'une autorisation de M. le Sous-Préfet en date du 5 juillet 1823 pour délibérer sur la proposition faite par

rapport de M. l'Ingénieur des Ponts et Chaussées en date du 3 du dit mois, tendant au démolissement de l'ancienne porte dite Hinterthor à l'entrée du bourg sur la route royale de 3e classe n° 80 de Haguenau à Bitche ;

Vu ledit rapport – ensemble la lettre de M. le Sous-Préfet sus relatée ;

Considérant qu'après vérification faite sur les lieux il a été reconnu que la route est suffisamment haute encore pour le passage de voitures de toutes espèces, malgré le rehaussement du pavé ;

Considérant que le désir unanime, non seulement du conseil municipal mais de toute la commune, est de conserver ce monument respectable d'une antiquité notoire et qui tenue en état d'entretien embellit l'entrée du bourg ;

Considérant que quant à sa position oblique ce vice ne serait pas même corrigé par sa démolition, vu que toute la ligne extérieure du bourg de ce côté là présente une ligne qui traversée perpendiculairement devient oblique à la route ;

Considérant que depuis nombre d'années, les vœux de l'administration locale tendant au rétablissement de cette porte, chose que les circonstances n'ont favorisée jusqu'à ce jour ;

Considérant enfin que pour obvier à l'état de ruine progressive de cette porte et en attendant la confection des budgets 1825 et 1826 où des fonds seront créés pour achever ces réparations ;

Le conseil municipal arrête :

- Art. 1er: Il est voté un crédit supplétif de la somme de quatre cent francs au budget de 1823 pour opérer en attendant leur achèvement les travaux les plus indispensables à la tour de la porte dite "Interthor" consistant en sa couverture et un crépissage.
- Art. 2: Le reste des travaux consistant en un arrangement d'un logement dans l'intérieur de la tour pour le service de la commune sera crédité aux budgets de 1825 et 1826.
- Art. 3: M. le Sous-Préfet est sollicité de vouloir bien par l'approbation de la présente autoriser l'emploi du crédit de 400 Francs voté par les présentes pour l'exécution de ces travaux par économie et sans devis préalable sauf les faire à constater plus tard par un métrage de réception en due forme.

Fait à Reichshoffen, le 27 juillet 1823.

Suivent les signatures du maire et des conseillers.

Annotation portée au registre des délibérations :

"D'après une décision verbale de M. le Sous-Préfet, la présente délibération est annulée; à voir la délibération suivante".

Voici cette délibération :

Le conseil municipal de la commune de Reichshoffen réuni en séance extraordinaire,

Vu la lettre de M. le Sous-Préfet de Wissembourg en date du 5 juillet dernier concernant la démolition d'une porte de cette commune dite Hinterthor, sur la route royale de 3e classe n° 80 de Haguenau à Bitche, proposée par rapport de M. l'Ingénieur des Ponts et Chaussées de Haguenau du 3 dudit mois ;

Jeanne Eschardine
Du 29 août 1877.

Conséquence des
Mairie de Puitskoffe
Venants de la
Demolition des
ports dit hinter
thor a l'Adminis
tration des ports
et chaussées.

Le Conseil Municipal de la Commune
de Puitskoffe a vu la demande verbale de Monsieur
l'ingénieur des ponts et chaussées de cette
arrondissement, tendant a obtenir
L'autorisation de demolir le vieux
port dit hinterthor a l'embouchee du
Boulevard de la Haye sur la Rive
Noble.

Considérant que la Commune n'a pas
de fonds disponibles a supporter les
frais de cette demolition et les travaux
qui s'en suivront.

Considérant néanmoins que l'entretien de
la Commune est, et ne peut être, le
projet utile de l'Administration des ports
et chaussées.

Par ces motifs.

Le Conseil Municipal d'un avis unanime
Donne par le préfet, acte d'abandon de
dit bâtiment et de son sol a l'Adminis
tration des ports et chaussées afin qu'elle
puisse en disposer a ses frais ainsi qu'elle
avisera.

Le préfet sera tenu de l'approuver
et de le faire publier.

fait et delibéré en séance municipale
a Puitskoffe les jours, mois, et heures d'après.

Blanc
Nicoloff
Gillingot = Juno
Gillingot = Juno
Gillingot = Juno

Considérant en fait que la situation oblique et gênante de cette porte devient un véritable obstacle de passage ;

Considérant en droit que par les règlements et lois existantes, la partie des Ponts et Chaussées pourrait provoquer d'office cette démolition qui en effet n'est désirée ni par les habitants, ni par les membres du conseil municipal, qui auraient aimé conserver ce monument d'une antiquité notoire ;

Considérant néanmoins que pour terminer toutes discussions à cet égard et pour prévenir les vices de l'administration et de Messieurs les Ingénieurs, qui, dans le fond tendent au bien public, il convient de s'entendre par les mesures à prendre pour accélérer cette démolition.

Pour ces motifs, arrête :

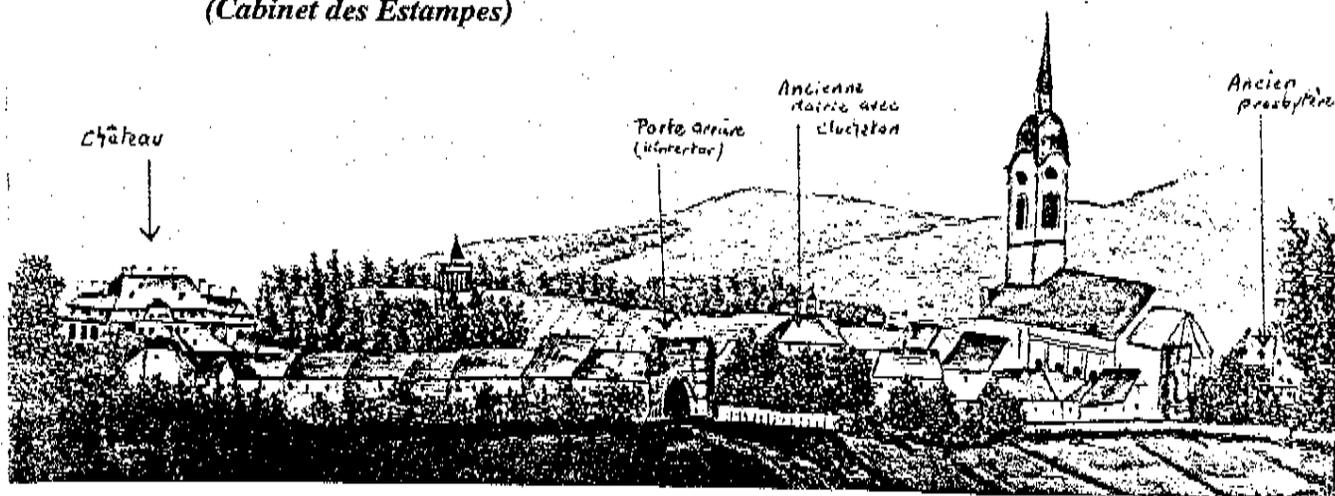
- Art. 1er: La porte du bourg de Reichshoffen sur la route royale de 3e classe n° 80 de Haguenau à Bitche sera démolie ;
- Art. 2: Après que Messieurs les Ingénieurs auront donné l'alignement à cet effet, les matériaux de démolition, ou la démolition même, sera mise à l'enchère ou exécutée par économie par un maçon, suivant que les circonstances et les intérêts de la commune l'exigeront ;
- Art. 3: Crédit supplétif au budget 1823 de la somme de 290 Francs est voté par la présente pour subvenir, soit aux frais de démolition, si la valeur des matériaux n'y suffisait pas, soit aux frais d'embellissement ou de recrépissage des murs qui peut-être resteront ;
- Art. 4: Deux expéditions de la présente seront adressées à M. le Sous-Préfet aux fins d'approbation et d'y donner la suite nécessaire.

Ainsi fait et délibéré en séance municipale en hôtel de la mairie à Reichshoffen les jours, mois et an que dessus.

Suivent les signatures du maire et des conseillers.

Documents transcrits par M. Joseph ZILLIOX

*Dessin anonyme daté entre 1807 et 1823
(Cabinet des Estampes)*



LES TUILERIES, BRIQUETERIES ET FOURS A CHAUX DE REICHSHOFFEN

Historique

La période gallo-romaine

Nous avons déjà évoqué à maintes reprises le passé gallo-romain de Reichshoffen. Cinq fours de poterie ont été mis au jour jusqu'à présent: deux en 1866 (1) et les trois autres en 1969 (2). Deux indices nous incitent à émettre l'hypothèse de la présence à Reichshoffen d'un four à tuiles: le nombre important de tuiles plates ratées, utilisées pour ériger des murs sur le site de la rue du Cerf d'une part et le nombre non moins important de tuiles non cuites découvertes rue du Cerf, mais surtout 24 rue de Jaegerthal (3) d'autre part. Il est fort probable que les générations futures pourront un jour transformer l'hypothèse en certitude... Nous savons que l'implantation d'une officine de potiers ou de tuiliers-briquettiers répond à une triple exigence: la présence d'argile, d'eau et de bois. Faute de fouilles suffisamment étendues, on saisit encore mal la topographie et l'organisation de ces ateliers avec les zones de cuisson, les aires de façonnage, les hangars de stockage et de séchage, les puits et les éléments de voirie. Qu'est devenue la génération gallo-romaine de l'artisanat de la terre cuite au cours du Moyen Age? Nous l'ignorons.

La tuilerie seigneuriale de Wolfahrtshoffen

Il est fait mention dans les archives d'une tuilerie seigneuriale en 1627. Une série de suppliques de fermiers, surtout du tuilier de "Wolfershofen" Diebold Barth, est évoquée dans la correspondance entre la régence épiscopale de Saverne, celle de Hanau à Bouxwiller et le bailli de Woerth.

En 1635 le tuilier s'appelait Daniel Mercker. Dans un mémoire adressé au comte Philippe Wolfgang de Hanau et Deux-Ponts, seigneur de Lichtenberg et d'Ochsenstein, Daniel Mercker expose ses griefs pour injures prononcées par Wilhelm Leimbacht, curé de Reichshoffen (5). Un document de 1658 (6) nous fournit des renseignements plus précis sur la tuilerie seigneuriale. Dans une requête présentée à la régence de l'évêché de Strasbourg, la ville de Reichshoffen expose que *"d'un temps immémorial elle et le bourg de Niederbronn avaient joui de l'effet d'une convention faite avec le tuilier de Wolfershofen par laquelle convention cette tuilerie devait fournir tant à la ville de Reichshoffen qu'au bourg de Niederbronn le rezeal (7) de chaux à un schilling et le cent de tuiles à deux schillings et huit deniers. Par contre les thuiliers avaient le droit de chercher leur terre sur les bans des deux endroits ainsi que de prendre dans les forêts des deux bans les bois abattus par les vents et qui seront nécessaires à leur four. Qui contrevenant à cette convention, le thuilier actuel voulait vendre sa chaux et ses tuiles arbitrairement quoiqu'il use du droit de prendre sa terre et son bois dans les bans de Reichshoffen et de Niederbronn."*

L'état de la consistance de la terre et seigneurie de Reichshoffen établi en l'an 1700 (8) mentionne une tuilerie avec un chauffour (four à chaux). La redevance ou cens était de 19 florins par an (9). Nous ignorons jusqu'à quelle date le seigneur du lieu est resté propriétaire de la tuilerie. La consultation des archives municipales et des registres d'état civil ne nous a pas permis de trouver d'autres traces de tuiliers antérieures à la Révolution.

Extract aus dem Rath's Protocoll
 In dem Rathstag am 18^{ten} Decembris
 Anno 1627.

Die Rathschafft hat dem Herrn Philipp Hertzog von Lothringen in dem
 in Supplication zum vorgenannten Reichsheinrich von
 Lothringen angedient, daß ob dem dem Anstand bey dem
 besagten Reichsheinrich, durch den die Reichsheinrich
 verfahren, falls die Reichsheinrich, alle die Reichsheinrich
 nicht mehr zu fordern habe, die Reichsheinrich von dem Reichsheinrich
 Es sey in dem Reichsheinrich, durch den die Reichsheinrich
 in dem Reichsheinrich, durch den die Reichsheinrich
 Decretum ut supra.



Extrait d'Archives de 1627

proß Leibnauig 27. 1629.

dem nachbornen Deroen Philips Hertzog Crauen, zu
 Sarran und Arrendruessen, seinen zu den Reichsheinrich und
 Dessenheim, in dem Reichsheinrich lieben Vetter, auch
 gnedigen Reichsheinrich.

Die Rathschafft hat dem Reichsheinrich
 die Reichsheinrich.

Extrait d'Archives de 1629

La famille Léonhard "Sziejlers".

Aux alentours de 1800 apparaît la famille Léonhard dont les membres ont perpétué le métier de tuilier tant à Reichshoffen qu'à Niederbronn jusqu'à la cessation de l'activité. Venant de Godramstein, près de Landau dans le Palatinat, deux frères, Casimir et Jean Léonhard (10), tuiliers, ont épousé respectivement Rosine Schaller le 13 pluviôse an 6 (1er février 1798) à Reichshoffen et Catherine Jaeger le 20 brumaire an 9 (11 novembre 1800) à Niederbronn. Installé à la tuilerie de Wolfahrtshoffen, Casimir Léonhard a eu 9 enfants de Rosine Schaller (11). Ayant perdu son épouse en 1828, Casimir s'est remarié en 1835 avec Dolis Elisabeth, veuve de Michel Matz, dont elle avait eu 4 enfants (12).

D'après le recensement de 1836, la tuilerie portant le n° 395 abrite 15 personnes dont Casimir, sa femme Elisabeth, quatre enfants du premier lit (Michel, Georges, Antoine et François), Elisabeth issue du deuxième lit, les quatre enfants Matz, deux enfants de l'aînée Catherine (Herrmann Louis et Herrmann Georges), un domestique Biemann François et une servante Schneider Madeleine. Le recensement de 1841 nous révèle que Léonhard Casimir travaille avec son fils Michel et ses petits-fils Herrmann Louis et Georges. Au recensement de 1846 n'apparaît plus que Léonhard Michel 39 ans, ouvrier tuilier, et sa femme Himmelspach Catherine 33 ans. Une partie de la tuilerie est habitée par le papetier Schaetzel. Il en est de même aux recensements de 1851 et de 1856, ce qui prouve que la tuilerie florissante en 1841 a périclité à partir de 1846.

Léonhard Michel n'a jamais dirigé l'entreprise, puisqu'aux recensements de 1846, 1851 et 1856, il est cité comme ouvrier-tuilier. A-t-il déjà travaillé au Lauterbacherhof où se sont implantées deux nouvelles tuileries, l'une en 1840 et l'autre en 1849? Toujours est-il que le couple Léonhard Michel-Himmelspach Catherine, resté sans enfants, habite au n° 415 du Lauterbacherhof au recensement du 8 mai 1861.

Qu'est devenue la tuilerie de Wolfahrtshoffen de 1846 à 1861 ? Nous l'ignorons.

Casimir, le père de Michel, est décédé en 1858 à l'âge de 83 ans, décès déclaré par les fils Michel, tuilier, et Georges, berger. En 1860, Casimir fils, âgé de 56 ans, perd son fils Louis à l'âge de 18 ans, ouvrier tuilier comme lui (13).

En 1861 la tuilerie de Wolfahrtshoffen est vendue à Jean Haas, tuilier venant de Woerth (14). Au recensement du 8 mai 1861, la tuilerie (n° 374) abrite quatre ménages: le tuilier Jean Haas 36 ans, sa femme Madeleine 28 ans et leurs enfants Madeleine 3 ans et Josephine 7 mois, Muller Frédéric domestique, Brühl Joseph journalier avec sa femme Elisabeth et leur enfant Françoise, Reinhard Antoine ouvrier tuilier avec sa femme Catherine et leurs six enfants et enfin le cantonnier Spill Laurent et sa femme Madeleine, ce qui représente le nombre impressionnant de 18 personnes.

Le recensement de 1866 nous apprend que Jean Haas travaille avec son frère Georges âgé de 22 ans. Sa fille aînée Madeleine se marie en 1876 avec Joseph Léonhard, de Niederbronn (15). Jean Léonhard, le frère de Joseph, a exploité la tuilerie à Niederbronn, alors que Joseph a pris en main celle de Reichshoffen (16).

Jean avait deux enfants qui exerçaient le métier de tuilier à Niederbronn : Charles, né en 1871, et Hubert né en 1886. Hubert, dernier tuilier, a épousé Cholet Marguerite en 1926, a eu deux enfants morts en bas âge, et est décédé en 1962. Sa veuve, décédée en 1980, a légué ses biens à la ville de Niederbronn. Georges, le fils aîné de Joseph, a pris la succession de son père à Reichshoffen. Il a épousé Régine Kaufmann en 1909 dont il a eu trois enfants : Marie Madeleine née en 1910, Georges né en 1912 et Maria née en 1915. Il fut le dernier tuilier de Wolfahrtshoffen puisqu'il a arrêté l'exploitation en 1925 et est décédé en 1926.

Marie Madeleine est décédée en 1973, Georges agriculteur est décédé en 1987 et Maria est religieuse. C'est Kochler François, le gendre de Georges, qui habite aujourd'hui la tuilerie où il dirige une exploitation agricole.



Aquarelle de la tuilerie Léonhard

Tuilerie Léonhard



Tuilerie façade est



Façade ouest avec Marie et Marie-Madeleine

Les autres tuileries.

Deux autres tuileries ont été implantées au Lauterbacherhof: la première exploitée par Charles Walther, la seconde par Jacques Guth.

Le 17 mai 1840, Charles Walther, cultivateur, habitant au 414 de la cense du Lauterbacherhof, a demandé à l'autorité préfectorale l'autorisation de construire une tuilerie dans la section A n° 443 du plan cadastral, ayant 38 m de long sur 15 m de large. Cette autorisation lui a été accordée par ordonnance du roi Louis Philippe en date du 19 septembre 1840 et transmise par le préfet le 27 février 1841.

Jacques Guth, cultivateur demeurant au 415 de la cense du Lauterbacherhof, a eu l'autorisation de construire sa tuilerie par arrêté du président de la république Louis Napoléon Bonaparte, daté du 16 juin 1849.

Au recensement de 1851, la cense du Lauterbacherhof comporte 4 maisons abritant 6 ménages et 36 personnes. Au n° 1 habitait Walther Charles 36 ans, sa femme Madeleine et ses 8 enfants, ses beaux-parents et la domestique. Au n° 2 demeurait Guth Jacques, sa femme Madeleine, leurs 4 enfants, ses parents et une domestique ainsi qu'un deuxième ménage, l'ouvrier tuilier Mahler Georges, sa femme Barbe et leurs deux enfants. Au n° 3 le laboureur Hassenfratz Joseph, sa femme Rosalie et leurs 5 enfants. Au n° 4 le laboureur Dorn François, sa femme Anne-Marie et la domestique.

Le recensement de 1856 mentionne 4 maisons, 5 ménages et 38 personnes, celui de 1861 : 5 maisons, 6 ménages et 38 personnes, celui de 1866 : 6 maisons, 7 ménages et 43 personnes, et enfin celui de 1871 : 6 maisons, 6 ménages et 31 personnes. Les deux tuileries ont cessé leur activité au début de ce siècle.

Une troisième demande de construire une tuilerie a été sollicitée le 30 mars 1842 par Muller Antoine. Avec son cousin, Brunner, associé pour cette entreprise, il avait obtenu l'autorisation préfectorale le 20 juillet 1842, mais la tuilerie n'a jamais été construite car plusieurs propriétaires s'y opposaient à cause des dangers du feu et de l'inconvénient de la fumée. Le lieu d'implantation au canton Kapellenfeld section B n° 652 derrière sa maison d'habitation, impasse du Neugaessel, était jugé trop près du bourg; bien que la cheminée du four dût avoir au moins 10 m d'élévation au-dessus du sol. M. Schimpf, percepteur, a estimé que *"la construction d'une nouvelle tuilerie à Reichshoffen n'est pas urgente puisqu'il en existe une et deux à Niederbronn, commune peu éloignée"* (17).

Notes

1. Cahiers publiés par la Société pour la Conservation des Monuments Historiques 2^e série, tome IV, page 135. *"Lors de la séance du comité du 14 mai 1866, M. de Morlet rend compte d'une excursion qu'il a faite avec M. Saum à Reichshoffen pour examiner un four à poterie de l'époque romaine découvert dans les déblais d'un chemin communal qui aboutit à la gare... M. Bauer, agent-voyer à Mertzwiller, a levé le plan de ce monument ainsi que celui d'une seconde construction découverte depuis la visite faite sur les lieux par MM. Saum et de Morlet."*
La découverte de ces deux fours a été reprise par Robert Forrer en 1924 dans les Cahiers d'Archéologie et d'Histoire d'Alsace page 129.
2. Les trois fours ont été mis au jour au lieu-dit "an der Strasse" dans l'enceinte du collège par l'équipe animée par Bernard Rombourg.
3. Il est dommage que le propriétaire qui avait creusé une tranchée dans son jardin ne nous ait pas autorisé à réaliser les fouilles susceptibles de justifier notre hypothèse.
4. Archives départementales du Bas-Rhin ADBR E 2854 (2).
5. ADBR E 2871.
6. ADBR série G 1392. Spécification concernant la terre de Reichshoffen remise par le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, à Jean de Dietrich le 25 août 1767.
7. Le rézal vaut 120 litres.
8. Archives municipales.
9. A l'époque le florin valait à Reichshoffen 2 livres ou 10 schillings ou 120 deniers.

10. Casimir, né le 12/12/1775, et Jean, né le 27/04/1777, fils d'Antoine Léonhard maître boulanger et de Catherine Barbe Simonis à Godramstein. Dans les registres d'état-civil de Niederbronn et de Reichshoffen, on trouve tantôt l'orthographe Lenhard, tantôt Lienhart, tantôt Léonhard, tantôt Léonhardt.
11. Catherine en 1798, Casimir en 1804, Adam en 1808, Rosine en 1810, Michel en 1810, Georges en 1814, Antoine en 1817, François en 1819 et Joseph en 1821.
12. Michel né en 1820, Joseph né en 1822, Madeleine née en 1823 et Odile née en 1826.
13. Michel est décédé en 1867 à l'âge de 60 ans et son frère Casimir en 1886 à l'âge de 82 ans.
14. Jean Haas est né en 1825 à Oberkutzenhausen et sa femme Madeleine Hübsch en 1831 à Riedseltz. Il a eu 6 enfants : Madeleine née en 1858 et Joséphine née en 1861, toutes deux à Woerth, puis Michel né en 1864, Jean en 1866, Marie en 1868 et Jacques en 1870, ces quatre derniers à Reichshoffen.
15. Joseph Léonhard, tuilier, est né en 1851, fils de Jean Léonhard tuilier et de Madeleine Herrlein de Reichshoffen. Son grand père Jean Léonhard tuilier venait de Godramstein. Son frère Jean né en 1846 était maire de Niederbronn du 19/10/1910 au 30/06/1914. On l'appelait le "Ziejlerhans". Il y a lieu de signaler que le calvaire érigé en 1858 à la tuilerie de Wolfahrtshoffen porte curieusement le nom des parents Johann Leonhardt et Magdalena Herrlein, alors qu'ils habitaient Niederbronn.
16. Joseph Léonhard avait 4 enfants : Georges né en 1882, Hélène née en 1884, tous deux à Niederbronn, Louise née en 1886 et Jacques né en 1894, ces derniers à Reichshoffen.
17. ADBR 5 M 222. Tuileries et briqueteries (1813-1867).

Ministère
des Finances.

Ordonnance du Roi.

Louis-Philippe, Roi des Français,
Vu la demande du *Jr. KALTNER* et de son épouse
de la Commune de Sauter-Bremerhof (Bas-Rhin) tendant
à être autorisé à construire une Caserne dans lieu et à y adjoindre
des Bois Communaux ;

ARCHIVES
DU BAS-RHIN

L'article 14 du Code forestier.

Le procès-verbal de visite des lieux.

L'avis du Conservateur.

Les observations du Directeur général de l'Administration
des Forêts.

Sur le Rapport de notre Ministre Secrétaire d'Etat
des Finances.

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article premier.

Le Sr. *Welter* est autorisé, sous les conditions prescrites par l'article 157 du Code forestier, les droits des tiers réservés, à construire une *Croix* sur l'emplacement *Déniqué*, à la charge de s'engager préalablement par acte notarié (dont expédition sera remise aux archives de l'Inspection) pour lui et ses héritiers ou ayants droit, à le signer sur une sommation extrajudiciaire qui lui serait faite en vertu d'une décision ministérielle statuant que la construction est devenue préjudiciable au sol forestier par suite des délits dont les tribunaux auront reconnu l'existence.

Art. 2.

Le Sr. *Welter* devra, avant toute construction, se conformer aux dispositions du décret du 15 octobre 1810 et à celles des ordonnances des 14 janvier 1815 et 29 juillet 1818.

Art. 3.

Notre Ministre Secrétaire d'Etat des Finances est chargé de l'exécution de la présente Ordonnance.

Fait à St. Cloud le 19^{ème} /
mil huit cent quarante

Signé *Louis-Philippe,*

Par le Roi :

Le Ministre Secrétaire d'Etat des Finances,

Signé : *Telot*

Pour ampliation :

Le Secrétaire général des Finances,

Le *Ches. de la 1^{ère} Section*

En Nom du Peuple Français,

Le Président de la République,

Vu la demande de *Sr. Gust. Jacques Demourant*
à la Com. de *Stulbachschaffen (Bas-Rhin)*
tendant à obtenir l'autorisation de construire
une batterie de 70 mètres environ de front communes
de *Gumbrechtshaffen* et de *Rodischshaffen*;

L'article 157 du Code forestier,

Le procès-verbal de visite des lieux,

L'avis du Conservateur, et celui du Préfet;

ARCHIVES
DU BAS-RHIN

Les observations du Directeur de l'Administration des
Forêts,

Sur le Rapport du Ministre des Finances,

Arrête :

Article premier.

Le *Sr. Jacques* est autorisé,
sous les conditions prescrites par l'article 157 du Code forestier,
les droits des tiers réservés, à construire une batterie
sur l'emplacement ci-dessus désigné
à la charge de s'engager préalablement par acte notarié (dont
expédition sera remise aux archives de l'Inspection), pour les
héritiers ou ayants droit, à l'a demande sur une sommation

extrajudiciaire qui *serait* faite en vertu d'une décision ministérielle statuant que *sa* construction est devenue préjudiciable au sol forestier par suite des délits dont les tribunaux auront reconnu l'existence.

Art. 2.

Le Sieur *Petit* devra, avant toute construction, se conformer aux dispositions du décret du 15 octobre 1810 et à celles des ordonnances des 14 janvier 1815 et 29 juillet 1818.

Art. 3.

Le Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à l'Élysée National, le 16 Juin 1817.

Signé L.-N. Bonaparte.

Par le Président :

Le Ministre des Finances,

Signé *B. Casse*

Pour ampliation :

Le Secrétaire général des Finances,

v.

M. M. M.

Decisions
en forêt communale
annu

18.

Arrêté de police relatif à deux Décisions
de la Préfecture à titre de possession communale.

Monsieur le Maire de la commune de Reichenstorf, susdite, a l'honneur que deux habitants de cette commune se sont constitués à titre gratuit par acte de deux jours et de nuit procureurs en possession (voir la 1^{re}) de l'exploitation pour la possession communale des habitants, de deux parcelles dans la forêt communale, l'une située au Canton Sankt Gall, l'autre au Canton, autorisés par décision de 177. Le Directeur général des forêts le 29 avril 1844 et un Etat d'Administration suivant procès-verbal annexé en plus à l'appui du 10 février 1844 et rapport de la régie l'exercice par une mesure de police et subsidiairement en facilité la surveillance.

Arrêté en vertu de l'article 11 de la loi du 18 juillet 1831

Art. 1^{er}.
Ces habitants ayant besoin de la force qu'ils ont en usage personnel et sans en préjudice de la ville de l'administration le garde local afin que celle-ci lui assigne les limites de la commune.

Art. 2.
Le Contraintes à cette prescription sera possible de l'administration de l'article 11 de la loi du 18 juillet 1831, sans préjudice des arrêts qui ont été prononcés en matière forestière.

Art. 3.
Le présent arrêté après avoir reçu l'approbation de M. le Préfet, sera publié et affiché en vertu de la loi du 18 juillet 1831, sous une expédition sans adresse à M. le Maire de la commune de Reichenstorf.

Fait à Reichenstorf le 18 avril 1844.

Le Maire,
M. Müller

La matière première

A Wolfahrtshoffen, la fabrication des tuiles, des briques et de la chaux relevait du même processus de transformation industrielle. Tous les tuiliers ne sont pas chauffourniers et réciproquement, mais beaucoup le sont, dès que le permet la proximité simultanée de l'argile et du calcaire.

L'extraction de l'argile se faisait à l'Altenberg, après la station d'épuration de Niederbronn, et celle du calcaire essentiellement au Rothenberg, derrière le garage G'Styr.

- L'argile est une roche sédimentaire, onctueuse et molle, très souvent colorée par des oxydes de fer, appelée communément terre glaise ou glaise. Elle retient l'eau mais, suffisamment humectée, elle devient imperméable et plastique. En séchant elle durcit et se contracte. Elle existe à tous les degrés de pureté : argile blanche ou kaolin, argile réfractaire, terre à foulon, terre à faïence...

Il y a des argiles calcaires telles les marnes et le loess et des argiles siliceuses telles le lehm. Le loess, d'origine éolienne, s'altère superficiellement en se décalcifiant, prend une teinte rougeâtre et se transforme en lehm. C'est le loess qui est la terre par excellence pour confectionner les briques et les tuiles. Le lehm est réservé à d'autres usages. Mélangé à de la paille hachée, il forme le torchis. Au XIXe siècle, nos ancêtres se rendaient à la glaisière communale pour y puiser le matériau nécessaire à la confection des sols et des murs.

Aujourd'hui la tuilerie Bisch de Seltz utilise deux matières : l'argile commun qui rentre pour 57% dans le mélange des terres et dont les carrières sont situées entre 3 et 7 km de l'usine, et le loess qui représente 43% et dont le gisement est exploité à 4 km de l'usine.

La briqueterie de Betschdorf utilise un mélange de 20% de marne et 80% de loess. A ce mélange sont additionnés des résidus de fibres de bois provenant de la fabrication de la pâte à papier destinés à améliorer le pouvoir isolant.

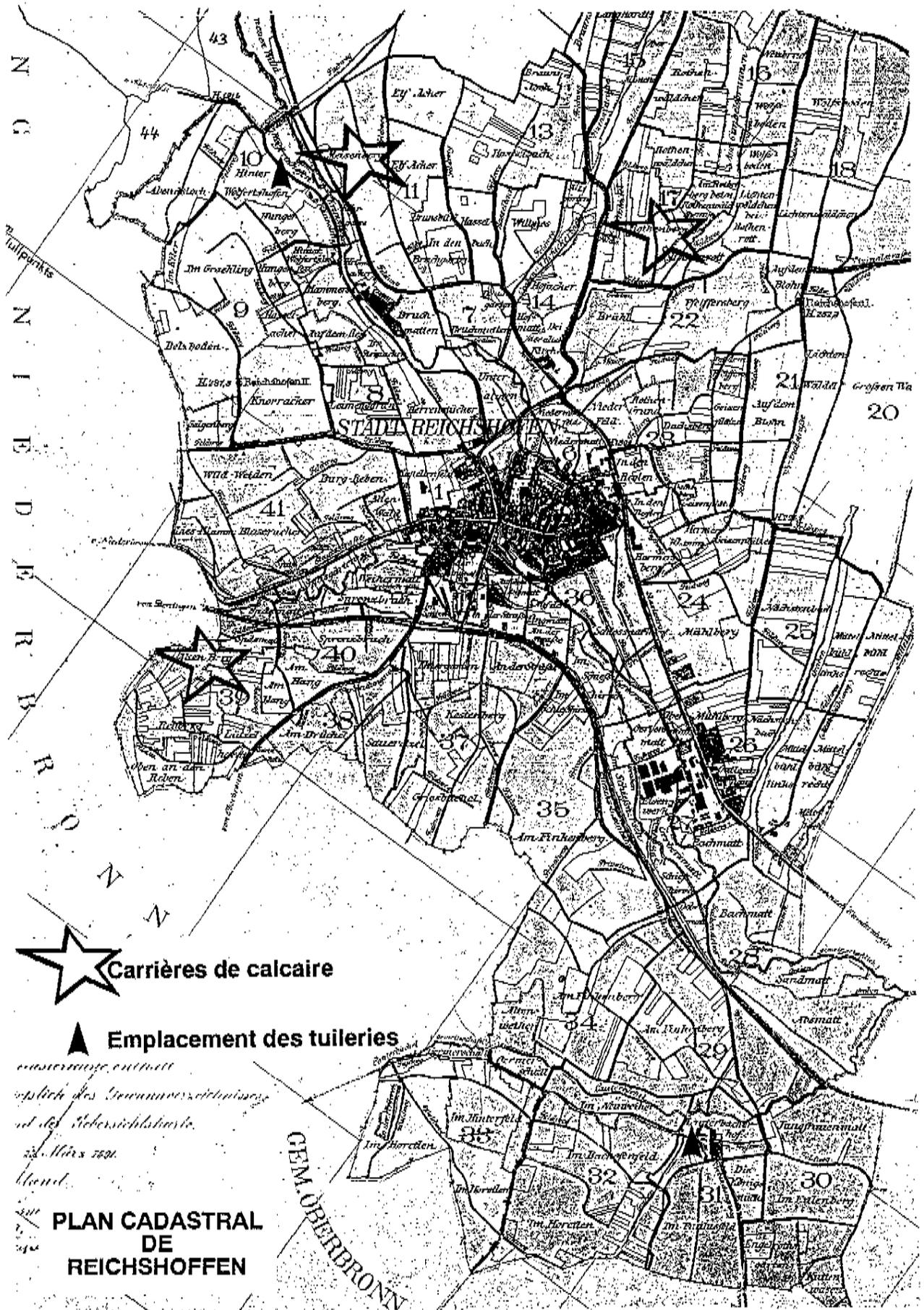
La tuilerie briqueterie Lanter de Hochfelden travaille encore à l'ancienne, c'est-à-dire à la main et utilise du loess pur, facile à malaxer.

- Le calcaire: c'est au Rothenberg que se trouve le meilleur gisement de calcaire gris (Graukalk) propre à la fabrication de la chaux utilisée dans le bâtiment. Au Meisenberg, en face de la chapelle de Wolfahrtshoffen, Léonhardt a cherché le calcaire blanc (Weisskalk) propre à la fabrication de la chaux à blanchir les plafonds et les murs. Il n'a jamais produit de la chaux agricole utilisée pour le chaulage des terres (cuisson du "Letten", une sorte de glaise).

La production.

A Reichshoffen toutes les étapes de la fabrication d'une tuile ou d'une brique se faisaient à la main. M. Martin Georges, aujourd'hui âgé de 82 ans, a bien voulu me consacrer une demi-journée pour me relater les différentes phases de la production.

En 1924, l'année avant l'arrêt de la fabrication, alors âgé de 14 ans, Georges secondait son père Emile ouvrier tuilier chez Léonard Georges (18). En hiver on procédait à l'extraction de l'argile dans la carrière. A partir de mars-avril, lorsque les périodes de gel étaient passées, Emile Martin se mettait à l'ouvrage devant sa table de travail. Les journées étaient longues et épuisantes. Du matin 5 heures au soir 20 heures il lui arrivait de façonner jusqu'à 1000 tuiles à queue de castor (Biberschwanz). Georges, malgré son jeune âge, en



Carrières de calcaire



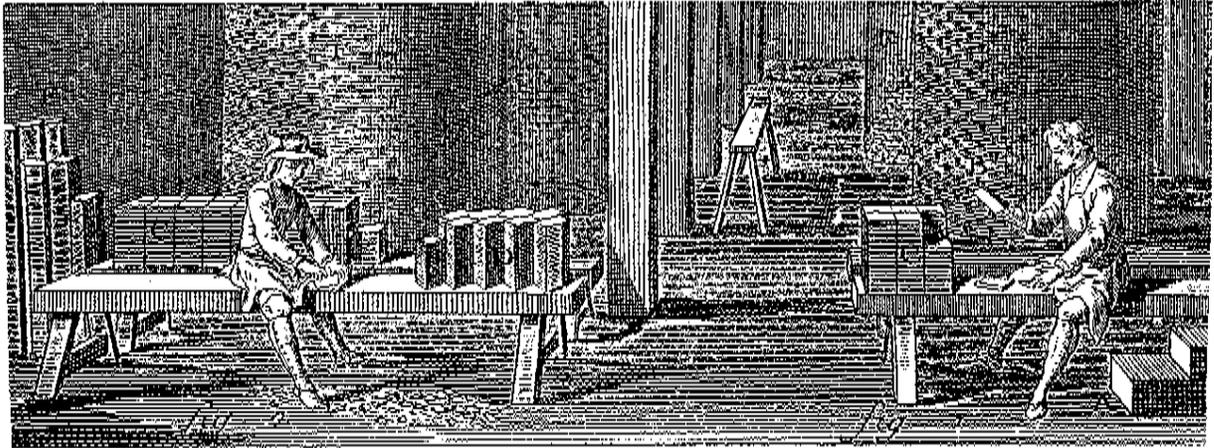
Emplacement des tuileries

*aus dem...
 ...
 ...
 ...
 ...*

**PLAN CADASTRAL
 DE
 REICHSHOFFEN**

GEM. OBERBRONN

totalisait 500. L'ouvrier tuilier travaillait à la tâche, on l'appelait "Stückwerker" (travailleur à la pièce). Pour fabriquer une tuile ou une brique, on distingue quatre phases : le malaxage, le formage ou façonnage, le séchage et enfin la cuisson.



Extrait de l'encyclopédie Diderot (Tuilerie)

- Le malaxage :

La veille, il fallait préparer la quantité d'argile nécessaire pour une journée de travail. Stocké pendant l'hiver près de la "Zejelhett" (tuilerie), on raclait verticalement l'argile du tas à l'aide d'une large houe, la "Schrothake". On remplissait deux caissons de 2 m sur 2 m et de 0,50 m de haut, puis on répandait de l'eau sur le matériau. Pour obtenir une pâte molle, le malaxage était souvent une opération pénible (19). Selon la qualité du matériau, il fallait recourir au mixage des argiles maigres et grasses (20). Pour faciliter la compréhension des phases suivantes, nous allons les illustrer par des photos prises à la tuilerie Lanter de Hochfelden où l'enchaînement des activités s'est perpétué de père en fils comme "au bon vieux temps". Seule la phase de malaxage est mécanique.

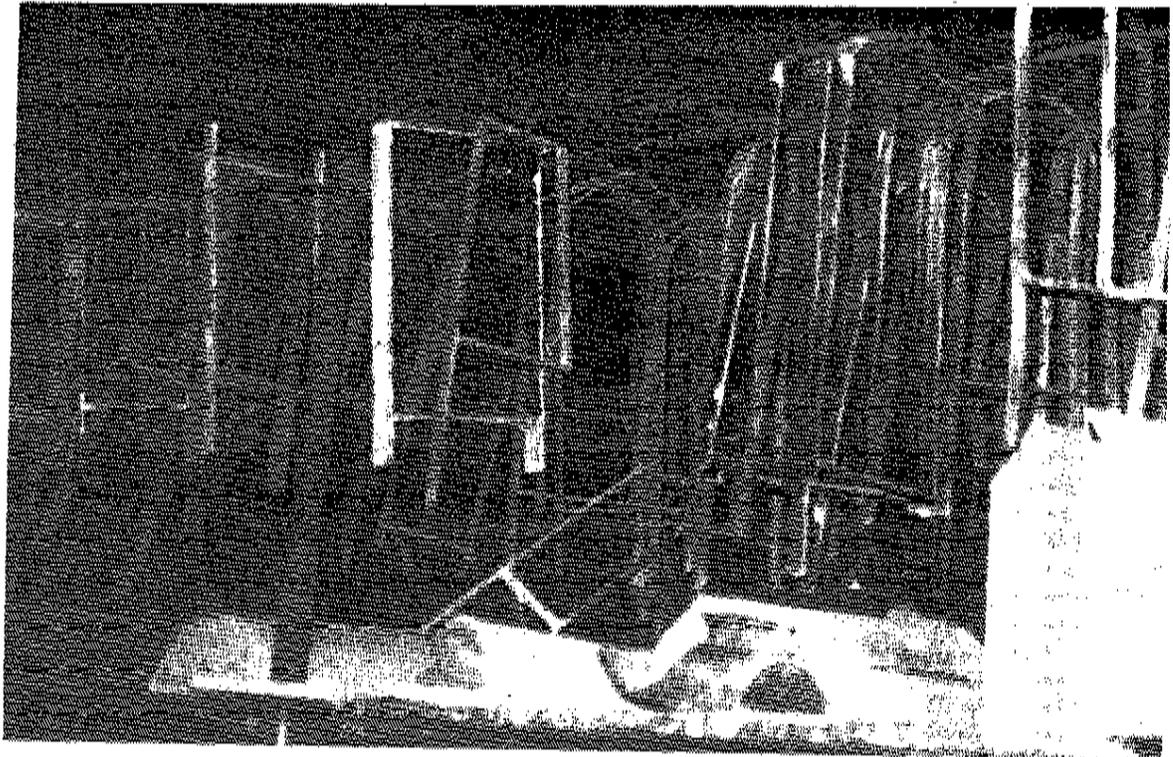


Loess entassé près de la tuilerie Lanter

- Le façonnage :

Debout devant la table sur laquelle sont disposés les accessoires (moule, seau avec de l'eau, sable, planchettes, toile), M. Lanter fils puise la quantité nécessaire de pâte pour remplir le creux du moule métallique (21) posé sur une toile saupoudrée de sable.





↑
Un ensemble de cadres
métalliques aux
dimensions différentes.



→
Mr Lanter presse
et égalise l'argile
dans le moule.



L'ouvrier tuilier recouvre l'ébauche par une planchette ajourée à l'emplacement du "nez". D'un geste vif et précis, il retourne le tout à l'aide de la toile pour lisser l'autre face.



Après avoir réalisé le "Handstrich" (22), il démoule la tuile molle qui reste posée sur la planchette, puis dépose le tout sur une étagère.





- Le séchage:

Il se pratique dans un hangar bien aéré et dure approximativement huit jours;

- La cuisson:

Deux ouvriers sont en train de charger le four pour la cuisson. On distingue les briques au fond et les tuiles vers le haut. A la tuilerie Léonhard, on ajoutait encore des pierres calcaires pour obtenir à la même fournée de la chaux.

Lorsque le four est chargé, il faut murer les ouvertures pour éviter les pertes de chaleur. Lorsque la cuisson est achevée, on casse la maçonnerie pour récupérer les tuiles et les briques.



A la tuilerie Léonhard la cuisson était minutieusement réalisée. Le premier jour on chauffait au bois de chêne, le deuxième jour au pin et au sapin, le troisième jour au pin et au charbon. Au bout de 3 à 4 jours, dès que les pierres calcaires du haut étaient blanches, on arrêtait l'alimentation en combustible.

A la tuilerie Lanter on utilise le charbon.

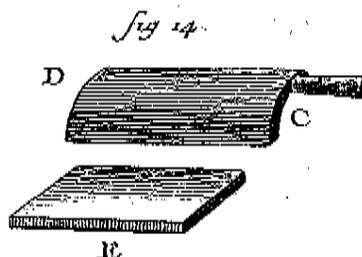
On respecte encore aujourd'hui la chauffe progressive. A la tuilerie Bisch de Seltz, la cuisson se fait au gaz naturel liquide. A un préchauffage de 17 heures avec montée progressive de la température succède un palier de cuisson de 6 heures minimum à 1045° C. le refroidissement dure 15 heures avec diminution progressive de la température. Le temps total de passage au four est d'environ 38 heures minimum.

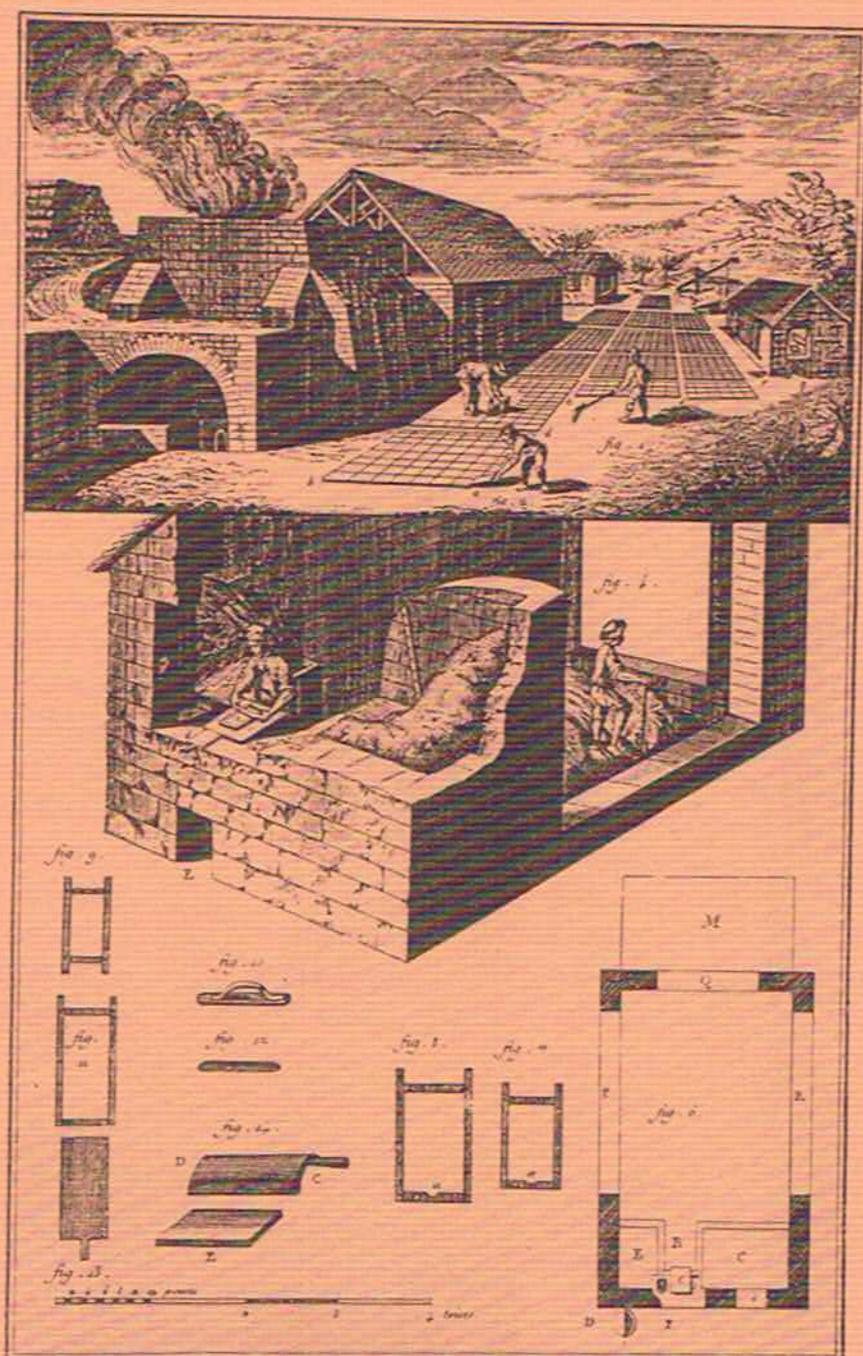
A Betschdorf, les briques sont empilées dans des wagons-four pour être cuites. Le temps de passage au four est de 16 heures à une température aux alentours de 1000° C.

Si aujourd'hui la tuile mécanique a envahi la plupart des toitures, il est incontestable que la tuile plate "Biberschwanz" perpétue la beauté de nos maisons alsaciennes à colombages. De par ses lignes pures et sobres, la tuile "queue de castor" faite à la main demeure l'un des matériaux de couverture les plus prestigieux. Même si le prix de revient représente le double d'une tuile réalisée mécaniquement, M. Lanter garde une clientèle fidèle. Les commandes émanent essentiellement de l'Outre-Rhin. Faut-il en conclure que les Allemands attachent plus d'importance au patrimoine artisanal? Cette tuile créée intégralement par les mains de l'homme a-t-elle, comme l'écrivait Lamartine (23), une âme contribuant à l'harmonie de notre environnement et à la qualité de la vie? Dans ce monde imprégné de machinisme, est-ce tellement utopique de croire encore au lyrisme, à l'émotion salutaire?

Bernard ROMBOURG

18. Martin Emile habitait avec sa femme et ses six enfants une petite maison située à l'emplacement de l'actuel domicile de la veuve Léonhard Salomé, 38 rue de Jaegerthal.
19. Aux dires d'un habitant de Gumbrechtshoffen, Balmer Fritz, la pâte était préparée par les femmes à la tuilerie Guth du Lauterbacherhof. Ces dernières trituraient l'argile en se servant de leurs pieds nus.
20. Quand une argile est très pure, on la dit grasse. Quand elle contient une certaine proportion de sable fin, on la dit maigre.
21. Le moule de la tuile est un cadre métallique alors que celui de la brique est en bois.
22. Les doigts mouillés, le tuilier trace à l'aide du pouce des sillons destinés à l'écoulement de l'eau.
23. "Objets inanimés, avez-vous donc une âme qui s'attache à notre âme et la force d'aimer?" (Le Lac).





Illustrations des pages de couverture :

Page I Rocher polissoir du Steinkopf (Photo R. Fischer)

Page II Tuilier au travail. Gravure sur bois du XVI^e siècle de J. AMMAN publiée dans "Beschreibung aller Stünde".

Page III Tuilerie. Encyclopédie Diderot.

Page IV Sceau de Rodolphe de Habsbourg